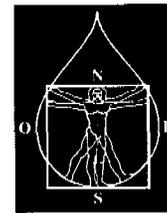
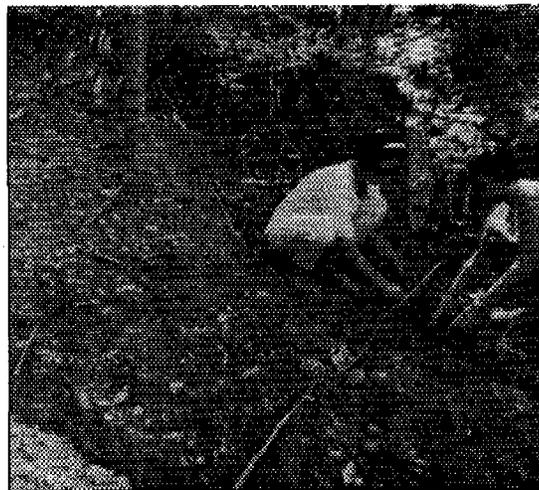


Groupe de travail



Coordonnateur

LE SECRÉTARIAT
INTERNATIONAL DE L'EAU

Library

IFC International Water
and Sanitation Centre
Tel.: +31 70 30 888 80
Fax: +31 70 35 888 84

RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA GESTION COMMUNAUTAIRE ET LES PARTENARIATS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

PRÉSENTÉ
AU QUATRIÈME
FORUM DU CONSEIL
DE CONCERTATION
SUR L'EAU POTABLE
ET L'ASSAINISSEMENT

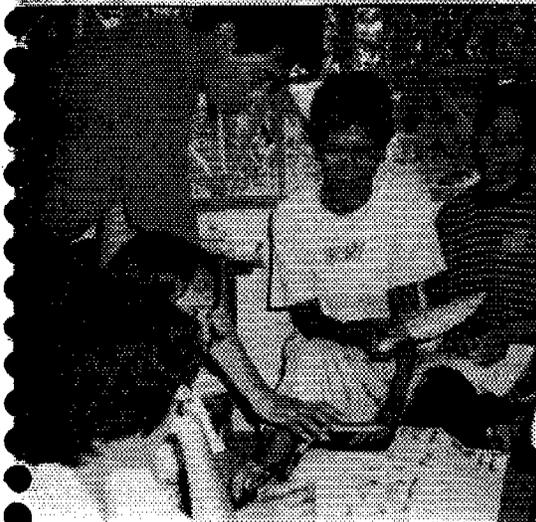
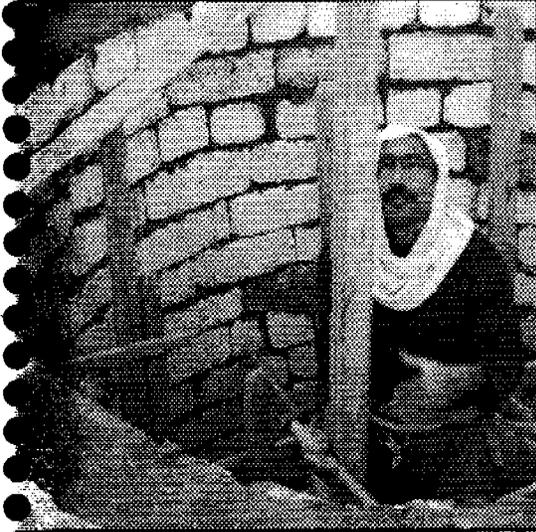


avec l'appui de :



3-7 NOVEMBRE 1997

Mar
71 - WSSCC97 - 14379



Remerciements

Au nom du Groupe de travail sur la Gestion Communautaire et les Partenariats avec la Société Civile, je remercie chaleureusement les femmes et les hommes qui ont contribué à cette initiative et partagé leurs vues sans réserve. Je remercie spécialement M. Nicolas Frelot et M. Pierre Icard du ministère de la Coopération Française, M Paul Peter et M. Armon Hartman de la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire de la Suisse, M. Willem Ankersmit du ministère des Affaires Étrangères des Pays-Bas et M. Ranjith Wirasinha du Conseil de Concertation qui ont prodigué soutien et encouragement au Groupe de travail.

En plus de M. Gabriel Régallet et de moi-même à la coordination, le Comité de pilotage du Groupe de travail était composé de Mme Vijaya Shrestha, NEWAH, Mme Lilia Ramos, Approtech Asia, M. Patrick Nginya, NETWAS, M. Mario Vasconez, CIUDAD et de M. Bunker Roy agissant comme facilitateur. Leurs conseils et l'énergie qu'ils ont déployée pour organiser les activités régionales et élaborer ce document ont été pour nous d'une valeur inestimable.

Toute notre reconnaissance va également à M. Helmut Weidel, Mountain Unlimited, à M. Jon Lane, Water Aid et à M. Marc Lammerink, IRC, pour leur appui.

Nos remerciements vont également à Mmes Anne-Hélène Pénault et Billur Güngören qui nous ont aidés dans la révision française et anglaise du rapport et Mmes Danielle Veillet et Danielle Naud pour le traitement et la composition des textes.

Ce rapport reflète les opinions du Groupe de travail. Il ne représente pas nécessairement les orientations et politiques des agences gouvernementales qui ont soutenu ce Groupe.

Le Secrétaire général,

Raymond Jost
Secrétariat international de l'eau

LIBRARY IRC
PO Box 93190, 2509 AD THE HAGUE
Tel.: +31 70 30 689 80
Fax: +31 70 35 899 64
BARCODE: 14379
LO: 71W55CC97

TABLE DES MATIÈRES

Le rapport en bref	2
Les points de convergence	2
Les outils proposés :	3
◆ Un Code de conduite : une perspective éthique de la gestion communautaire	
◆ Le financement communautaire de l'eau et de son assainissement	
◆ Les systèmes de gestion populaire de l'eau	
Le contexte et la méthodologie	4
Les points de convergence	5
Les outils proposés :	7
◆ Un Code de conduite : une perspective éthique de la gestion communautaire	
• La proposition	
• Les enjeux politiques	
• Les activités proposées	
◆ Le financement communautaire de l'approvisionnement en eau et de son assainissement	
• La proposition	
• Les enjeux politiques	
• Les activités proposées	
◆ Les systèmes de gestion populaire de l'eau	
• La proposition	
• Les enjeux politiques	
• Les activités proposées	
Le résumé des outils proposés	12
 Annexes :	
Annexe 1 : Le processus de participation de la Barbade à Manille	1
Annexe 2 : Les principaux messages des ateliers régionaux	3
Annexe 3 : Le Comité de pilotage du Groupe de travail	9
Annexe 4 : Le guide de préparation des études de cas	11
Annexe 5 : Le résumé des études de cas présentées aux ateliers régionaux	17
Annexe 6 : La liste des participants aux différentes réunions et aux ateliers régionaux	27
Annexe 7 : Le Code de conduite proposé	33

Le rapport en bref

L'objectif du *Groupe de travail (GT) sur la gestion communautaire de l'eau et les partenariats avec la société civile* est de présenter au Conseil, des cadres de concertation rendant plus harmonieuses les interactions entre les gouvernements et les différents acteurs de la société civile ainsi que les meilleures pratiques de gestion communautaire, et de promouvoir leur adoption par les gouvernements et les agences d'assistance externe.

Le Coordonnateur et les 3 répondants régionaux du GT ont adopté comme approche, *l'étude de cas*. Cela leur a permis de couvrir un large éventail d'interactions entre les divers acteurs en présence et de prendre connaissance d'une grande variété de pratiques de gestion communautaire. Cela a également favorisé une large consultation par le biais d'ateliers régionaux qui se sont tenus sur les 3 continents. Environ 80 personnes ont participé à ce processus et 30 études de cas ont été produites.

Les points de convergence

De l'analyse de la trentaine d'études de cas qui ont été soumises, le Groupe de travail retient les points de convergence suivants :

- ◆ le financement durable;
- ◆ le renforcement des capacités de tous les intervenants ;
- ◆ la participation égale des femmes et des hommes à toutes les étapes;
- ◆ la redéfinition des partenariats entre tous les intervenants;
- ◆ une perspective intégrée et éthique.

Les outils proposés

Dans le plan d'action qu'il va soumettre au Quatrième Forum Global (Manille 1997), le GT examinera en profondeur les outils proposés pour renforcer la gestion communautaire et les partenariats avec la société civile, à partir de la consolidation des capacités des communautés locales et de la complémentarité des partenariats entre les divers intervenants.

Un Code de conduite : une perspective éthique de la gestion communautaire

À la suite d'une proposition de l'atelier régional de l'Asie, le GT met de l'avant un Code de conduite de la gestion communautaire. Pour devenir effectif, ce dernier devra bénéficier d'une promotion et être soutenu sur une vaste échelle. Il devra être adopté par les agences de mise en œuvre des projets concernant l'eau et son assainissement. Le CCEPA est le forum approprié pour promouvoir et soutenir un tel Code. Il réaffirme que tous les acteurs impliqués dans la gestion communautaire de l'eau et de son assainissement ont la responsabilité de se préoccuper du sort fait aux membres des communautés concernées, à leurs savoirs et à leurs compétences, de les respecter et de les placer le plus possible au cœur de leur action.

Le financement communautaire de l'eau et de son assainissement

Une part croissante du financement des services touchant l'eau et son assainissement proviendra, à l'avenir, des usagers et des communautés. Le GT propose donc d'examiner l'expérience acquise dans la création et la reproduction de mécanismes permettant aux communautés d'usagers à faible revenu de financer les systèmes requis par l'approvisionnement en eau et son assainissement.

Le GT va également examiner des approches, novatrices et concrètes, de nature à faciliter l'accès des collectivités locales au financement de leurs projets touchant l'eau. L'un de ces mécanismes est le Fonds International Communautaire de l'Eau dont le mandat sera de faciliter la mise sur pied de petites entreprises viables responsables de l'approvisionnement en eau et de son assainissement dans les zones périurbaines.

Les systèmes de gestion populaire de l'eau

La gestion communautaire de l'approvisionnement en eau et de son assainissement continue de reposer sur des systèmes populaires dans plusieurs communautés rurales et urbaines. Les études de cas auxquelles le GT a procédé démontrent la viabilité et la valeur de ceux-ci, particulièrement dans les régions arides et semi-arides. Le GT compte les étudier pour produire un recueil des pratiques qui donnent les meilleurs résultats à long terme. Le GT va également en faire la promotion pour qu'elles trouvent une place dans les politiques gouvernementales et les programmes de développement des agences d'aide extérieure. Il va également se faire l'avocat de la délégation de la gestion de l'eau aux usagers, particulièrement par l'intermédiaire des écovolontaires.

Le contexte et la méthodologie

En novembre 1995, le Troisième Forum du Conseil de Concertation sur l'eau Potable et l'Assainissement (CCEPA) réuni à la Barbade décidait de créer un *Groupe de travail sur la gestion communautaire et les partenariats avec la société civile*. Ce dernier a pour mandat de proposer au Conseil des moyens de rendre plus harmonieuses les interactions entre les gouvernements et les différents acteurs de la société civile (secteur privé, ONG, organisations communautaires...). Il est, par ailleurs, chargé d'identifier les approches communautaires de gestion les plus susceptibles d'obtenir, à la fois, l'aval des gouvernements et des agences d'aide extérieure, ce qui faciliterait la création d'un environnement favorable à un tel mode de gestion. Le Secrétariat international de l'eau (SIE) est le coordonnateur du GT qui est composé de répondants régionaux choisis en Afrique (NETWAS), en Asie (Approtech Asia et NEWAH) et en Amérique latine (CIUDAD).

Le Coordonnateur et les 3 répondants régionaux du GT ont adopté comme approche, *l'étude de cas*. Cela leur a permis de couvrir un large éventail d'interactions entre les divers acteurs en présence et de prendre connaissance d'une grande variété de pratiques de gestion communautaire. Cela a également favorisé une large consultation par le biais d'ateliers régionaux qui se sont tenus sur les 3 continents. Les travaux ont ainsi été menés dans une perspective de participation et avec le souci de la transparence. (Voir Annexes 1 et 3.)

Dans sa méthodologie de travail, le GT a préparé un questionnaire qui a été envoyé par chaque répondant régional au plus large éventail d'organisations intéressées par la gestion communautaire de l'eau. Sur la base des réponses obtenues, ces répondants et le Coordonnateur ont fait la sélection des organisations invitées à préparer une étude de cas. Un Guide de préparation des cas a été élaboré et envoyé à ces organisations (Voir Annexe 4). L'on doit faire remarquer que le questionnaire et la préparation des études ont été bâtis suivant 3 grilles d'enjeux qui ont des effets sur les politiques visant à améliorer la gestion communautaire de l'eau et de son assainissement.

Au total, le GT a facilité la participation d'environ 80 personnes et produit 30 études de cas (Voir Annexes 5 et 6). Environ la moitié des cas a été présentée par des femmes qui ont également constitué la moitié des participants.

Certaines régions comme l'Europe Centrale et Orientale, la Communauté des États Indépendants, les Îles du Pacifique et le Moyen-Orient n'ont pas été touchées par les consultations. Étant donné la demande, elles devraient en faire l'objet dès la prochaine phase du GT.

Les points de convergence

Pourquoi ce Groupe de travail est-il unique dans le Conseil de Concertation ?

Premièrement, la nature participative de son fonctionnement ainsi que le nombre et la diversité des études de cas font qu'il est bien enraciné dans les réalités locales de la gestion communautaire de l'eau.

Deuxièmement, les études de cas démontrent la nécessité d'avoir une participation égale des femmes et des hommes à toutes les étapes de la gestion communautaire de l'eau. Ces études de cas illustrent l'importance de considérer les femmes non seulement dans leur rôle traditionnel d'usagères et de fournisseuses d'eau, mais également comme détentrices d'un savoir essentiel qui a besoin d'être reflété au niveau de la prise de décision. Une participation égale des femmes et des hommes dans la gestion communautaire fait toute la différence dans l'accès plus égalitaire aux services, l'efficacité du service et la durabilité du système.

Troisièmement, le GT couvre des champs où la plupart des autres intervenants (gouvernements, agences externes) ont démontré leurs faiblesses :

- ◆ systèmes locaux, novateurs, de gestion (organisation et techniques) ;
- ◆ opération et maintenance ;
- ◆ utilisation des compétences et savoir-faire locaux / populaires.

Quatrièmement, chaque région a proposé une recommandation majeure au GT :

- ◆ l'Afrique : de bâtir la gestion communautaire de l'eau sur les systèmes et savoir-faire locaux / populaires ;
- ◆ l'Amérique latine : de renforcer la capacité des collectivités locales de trouver des modes de financement novateurs ;
- ◆ l'Asie : d'adopter un Code de conduite.

Cinquièmement, et c'est le plus important pour le GT, la gestion communautaire de l'eau doit s'inscrire dans une perspective de développement humain plutôt que dans une vision sectorielle «eau et assainissement ». Elle doit reposer sur :

- ◆ l'autonomie et la confiance en soi des collectivités locales capables de forger des partenariats avec d'autres intervenants ;
- ◆ la confiance et la solidarité qui forment l'assise d'un entrepreneuriat efficace et de l'effort coopératif ;
- ◆ la capacité de faire de bons choix et de se doter des moyens d'exercer un pouvoir ;
- ◆ la capacité de faire appel aux forces locales et d'apprendre de ses faiblesses.

En résumé, les collectivités locales quel que soit leur niveau d'organisation spatiale, sociale et politique ne réclament pas seulement plus de services mais leur participation égale à la formulation et à la fourniture de meilleurs services d'eau. Elles constituent une ressource unique, capables de travailler avec les gouvernements et les autres agences d'assistance externe à définir, à mettre en œuvre ainsi qu'à assurer la durabilité financière et organisationnelle des projets eau, d'exercer un contrôle sur la qualité des services de l'eau et sur les sommes d'argent versées aux entreprises chargées des travaux et du service.

À partir de la trentaine d'études de cas présentées aux trois ateliers régionaux, (Voir Annexes 2 et 5) le GT retient un certain nombre de points de convergences qui sont :

- ◆ *assurer un financement durable* (8 études de cas)
Le financement durable de la gestion communautaire de l'eau et de son assainissement est prioritaire si l'on veut que les communautés y jouent un rôle significatif.
- ◆ *développer les capacités locales* (11 études de cas)
Le développement des capacités des communautés locales à pratiquer une gestion communautaire doit s'appuyer sur les institutions, les savoirs et les technologies populaires qui ont prouvé leur pérennité. Les aptitudes au leadership, la participation des femmes et la confiance en soi en sont des composantes clés.

◆ *La participation égale des femmes et des hommes (moitié des cas)*

Le rôle des femmes dans la gestion communautaire se limite souvent à celui d'usagères et fournisseuses d'eau. En raison de leur connaissance des qualités et de la fiabilité des sources d'eau ainsi que des divers usages de l'eau, elles peuvent énormément contribuer aux décisions relatives à la définition et à l'organisation du système, particulièrement en établissant une meilleure relation entre l'eau potable, la santé et l'assainissement, la protection environnementale des sources et la création de revenus. Par une programmation et une gestion sensibles aux rôles des hommes et des femmes, on peut améliorer le rôle des femmes et des hommes dans la gestion communautaire de l'eau et assurer la durabilité du système.

◆ *Redéfinir les partenariats (7 études de cas)*

Les partenariats entre les divers acteurs doivent s'appuyer sur un partage des rôles et des responsabilités : les conditions institutionnelles, l'assistance technique et financière et la coordination sont du ressort de l'État et des agences d'aide extérieure ; les ONG aident les communautés à développer leurs capacités propres, à promouvoir et à défendre la gestion communautaire et à obtenir des changements dans les politiques ; en tant que prestataire de services, le secteur privé doit faciliter l'approvisionnement en eau et son assainissement ; les organisations communautaires ont, pour leur part, la responsabilité de gérer les systèmes d'approvisionnement et d'assainissement locaux, en tenant compte de la demande et des lois du marché.

◆ *Agir dans une perspective intégrée et éthique (4 études de cas)*

Une gestion communautaire de l'eau garantissant à long terme le renouvellement de la ressource doit s'appuyer sur un certain nombre d'éléments :

- une prestation intégrée des services couvrant les divers usages de l'eau à tous les niveaux de la chaîne des interventions (de la source à l'embouchure) ;
- le maintien d'un lien entre les divers niveaux (micro et macro) afin d'assurer le meilleur approvisionnement en eau ainsi que la qualité et la durabilité des services ;
- une perspective éthique dont les lignes de force sont un accès équitable aux services de base, la participation égale de la communauté à la prise de décision, l'adoption d'approches témoignant d'une sensibilité à l'apport des femmes et la pratique de la solidarité.

Les outils proposés

C'est sur cette base que le GT entend examiner en profondeur 3 outils susceptibles de renforcer l'efficacité de la gestion communautaire et les partenariats avec la société civile :

- ◆ le Code de conduite ;
- ◆ le financement communautaire de l'eau et de son assainissement ;
- ◆ les systèmes populaires de gestion de l'eau et de son assainissement.

Un Code de conduite : une perspective éthique de la gestion communautaire

La proposition

Le GT met de l'avant un Code de conduite sur la gestion communautaire à la suite d'une proposition faite par la réunion régionale de l'Asie (Voir Annexe 7). Ce Code s'adresse à la fois aux agences d'assistance participant aux projets des collectivités et aux collectivités locales participant aux projets des agences. Le Code veut proposer des règles pour établir des relations équitables entre les citoyens utilisant les services et les agences de mise en œuvre. On y trouve deux préoccupations complémentaires majeures : la durabilité et la propriété du système. Ce Code devient effectif dans la mesure où il bénéficie d'une promotion à grande échelle et est adopté par les agences de mise en œuvre des projets d'eau et assainissement.

Le Conseil de concertation constitue le forum approprié pour effectuer cette promotion. Il réaffirme la responsabilité qu'ont tous les acteurs impliqués dans la gestion communautaire de l'eau de respecter et de faire confiance aux membres des collectivités locales, à leurs savoirs et compétences.

Les enjeux politiques

- ◆ l'inscription, dans les politiques, directives et autres instruments normatifs des gouvernements et des agences d'aide extérieure impliquées dans la gestion de l'eau et son assainissement, des principes enchâssés dans le Code;
- ◆ le suivi interne et externe et l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des principes par ces agences ;
- ◆ l'information du public grâce à des rapports réguliers sur l'état d'avancement des travaux de ces agences quant à la mise en œuvre des principes du Code.

Les activités proposées

Le GT travaillera dans 3 directions :

- ◆ Au sein du CCEPA, il consultera les autres intervenants (groupes de travail, réseaux, comités) pour évaluer leur réceptivité à un tel outil et enrichira ainsi sa réflexion. Cette consultation faite, le GT préparera un Code révisé offrant des exemples des meilleures pratiques et un guide de mise en œuvre des principes. On pourrait, entre autres, l'utiliser dans les enquêtes d'utilité publique, les documents d'information, les données techniques, le statut juridique des ouvrages.
- ◆ Avec les collaborateurs du CCEPA, particulièrement les gouvernements et les agences d'aide extérieure, le GT entreprendra la promotion et la défense du Code, en vue de son adoption la plus large. Le GT amorcera un travail de mise en œuvre du Code avec des agences qu'il aura auparavant sélectionnées, à partir de rapports et d'audits. Une autre approche serait de vérifier si certains programmes ou projets de gestion communautaire respectent le Code.
- ◆ Le GT approchera également le Global Water Partnership, le Conseil Mondial de l'Eau et le Réseau International des Organismes de Bassin pour défendre auprès d'eux le Code et promouvoir son adoption par leurs membres.

Le financement communautaire de l'approvisionnement en eau et de son assainissement

La proposition

Le financement des communautés urbaines et rurales provient traditionnellement de subventions et de dons publics. Or, on peut présumer sans risque d'erreur que le budget des États comme l'aide publique au développement vont continuer à diminuer. Ce sont donc les usagers et les collectivités locales qui seront responsables d'une partie croissante du financement des services reliés à l'eau et à son assainissement.

Dans les études de cas, on trouve divers moyens de financer l'approche communautaire de ces services :

- ◆ le crédit aux ménages ;
- ◆ le prêt aux communautés sous forme de fonds de roulement, d'une garantie nationale ou internationale pour certaines sommes d'argent, d'un prêt à long terme et d'autres facilités de crédit ;

L'expérience démontre qu'il existe 4 facteurs déterminants dans le succès du financement communautaire de l'eau et de son assainissement :

- ◆ des mécanismes efficaces de mobilisation au sein de la communauté, pour assurer une rentrée de fonds ou la prestation de services en nature, avec ou sans soutien de l'extérieur ;
- ◆ une prestation de services, qui couvre ses frais, qui fait appel à des technologies adaptées et qui assurent l'opération et la maintenance ;
- ◆ une organisation communautaire capable d'assurer une gestion efficace de la prestation des services ;
- ◆ un environnement législatif et réglementaire sur lequel puisse s'appuyer la communauté pour mener ses opérations en toute sécurité, être propriétaire d'actifs et exercer un contrôle sur la ressource qu'est l'eau.

Le GT étudiera particulièrement les mécanismes permettant aux communautés formées d'usagers à faibles revenus de financer les systèmes d'approvisionnement et d'assainissement de l'eau.

Les enjeux politiques

On évaluera soigneusement l'impact réel sur les politiques et le cadre institutionnel:

- ◆ de l'adoption de législations et de réformes institutionnelles devant aider les institutions communautaires locales à fournir des services et à en assurer la viabilité : reconnaissance légale, gestion financière, levée de fonds, droits de propriété ;
- ◆ de l'imputabilité des organisations communautaires assurant les services d'approvisionnement en eau et de son assainissement et la transparence de leur gestion ;
- ◆ de la formation, de l'appui institutionnel et de l'assistance technique fournis aux collectivités par les agences gouvernementales et d'aide extérieure;
- ◆ de l'adaptation et du transfert des technologies;
- ◆ de l'accès facilité au financement public et privé pour les collectivités locales ;
- ◆ de l'établissement d'une grille de tarifs des services à la fois efficace et équitable pour tous les usagers, établie selon la capacité de payer ;
- ◆ d'un financement des services qui favorise la participation égale des femmes et des hommes.

Les activités proposées

Deux types d'activités sont proposés :

- ◆ Analyser l'expérience du financement communautaire consacré à l'approvisionnement en eau et à son assainissement, créé ou soutenu par des institutions financières, des gouvernements et/ou des intérêts privés. Un rapport sera rendu disponible là-dessus, au CCEPA;
- ◆ Examiner des moyens concrets et novateurs de faciliter l'accès des collectivités locales au financement de leurs projets eau et assainissement. Le GT prendra en considération l'expérience acquise dans d'autres secteurs (comme l'habitat) en matière de crédit et d'épargne, de création de petites et moyennes entreprises, de fonds de garantie, de partenariats associant le public, le privé et le communautaire. Le GT examinera les aspects organisationnels (développement des compétences, la répartition des rôles et le renforcement institutionnel), les choix technologiques (en matière de couverture des coûts d'opération et de maintenance), et les aspects financiers (partenariats entre les usagers, les compagnies d'eau, les intermédiaires et le secteur financier).

Des cas de démonstration en Afrique, Asie et Amérique latine illustreront la variété des solutions et des intervenants, comment se combinent les aspects organisationnels, technologiques et financiers et les leçons apprises pour étendre ces expériences sur une plus grande échelle. À titre d'exemple de financement novateur dans les zones périurbaines, le Fonds international communautaire de l'eau facilitera la création de petites entreprises viables qui fourniront des services d'eau potable, d'assainissement et traitement des déchets aux ménages à faible revenu. Le Fonds facilitera l'accès des partenaires locaux aux prêts, garanties bancaires et subventions, les aidera à développer leurs compétences et les assistera techniquement et financièrement.

Les systèmes de gestion populaire de l'eau

La proposition

Dans plusieurs communautés rurales et urbaines, la gestion communautaire de l'approvisionnement en eau et de son assainissement continue de reposer sur des systèmes populaires/traditionnels. La littérature comme les études de cas menées par le GT ont démontré abondamment leur viabilité et leur valeur, particulièrement dans les régions arides et semi-arides. Six critères ont servi à leur évaluation : la faisabilité technique, la viabilité économique, l'acceptation sociale et le souci de la santé, le respect de l'environnement, l'efficacité du système de prestation et la stabilité du système de gestion.

Le grand mérite de la plupart d'entre eux est d'accroître l'usage efficace de l'eau de diverses façons : par l'établissement de priorités entre eau potable et irrigation, par une gestion de l'eau potable s'appuyant sur un ensemble intégré de techniques et de règles d'appropriation de l'eau et par le souci de conserver les sols et les eaux (utilisation de plantes et d'arbres spécifiques pour purifier l'eau et conserver la qualité de l'eau comme l'humidité). Ainsi la gestion de l'eau est-elle adaptée à cette stratégie très flexible qui s'appuie sur une mise en commun des connaissances comme de la propriété... avec également des systèmes de propriétés mixtes ou familiales. L'analyse des cas révèle que ces systèmes peuvent également être opérés avec une division équilibrée des tâches entre femmes et hommes... ou bien carrément exclure les femmes de toute décision.

Le recours aux systèmes populaires fait appel à l'expertise locale et au concept d'écovolontaire. On peut retrouver ce concept dans la plupart des communautés où les notions de service, d'appui mutuel, d'entraide, d'éducation, de transfert du savoir-faire et de prise en charge communautaire reposent sur le bénévolat. Le concept d'écovolontaire a vu le jour au Sommet de la Terre à Rio et a été défini par les Volontaires des Nations Unies et des organisations de la société civile ; l'écovolontaire est une personne dépositaire d'un savoir populaire, engagée dans la lutte pour le développement durable au niveau communautaire, qui motive ses voisins, son village, son quartier à améliorer les conditions de vie par l'éducation et l'action. Ces agents de changement qui œuvrent à améliorer l'approvisionnement en eau, la santé, l'hygiène et l'environnement en relation avec l'eau reçoivent une modeste compensation financière pour leur dévouement.

Les enjeux politiques

- ◆ La revitalisation de ces systèmes grâce à des réformes légales et institutionnelles : la reconnaissance légale, la gestion décentralisée, le renforcement des institutions traditionnelles de gestion de l'eau, la propriété commune ou mixte des eaux, la réglementation concernant les usages de l'eau ;
- ◆ L'intégration de ces préoccupations dans la gestion des bassins : la protection et la conservation de la zone en amont du captage, les sources et les eaux souterraines, le zonage territorial et écologique ;
- ◆ Les collaborations institutionnelles avec les agences techniques publiques qui pourraient fournir une assistance technique et financière et encourager l'utilisation des savoirs et des compétences populaires ;
- ◆ Le développement des capacités institutionnelles locales afin de stimuler l'autosuffisance et d'assurer un parfait contrôle de la gestion grâce au jumelage des systèmes populaires avec des méthodes de gestion modernes et éprouvées ;
- ◆ L'intégration des écovolontaires dans la gestion de l'approvisionnement en eau et de son assainissement ;
- ◆ L'adoption de nouvelles approches en matière de financement qui tiennent compte à la fois des contributions locales et extérieures ;
- ◆ L'inclusion, dans les programmes d'éducation et de formation professionnelle, des savoirs populaires et d'approches sensibles au rôle égal des femmes et des hommes.

Les activités proposées

Deux types d'activités seront entrepris par le GT :

- ◆ Préparer un recueil présentant les meilleures façons de gérer à long terme l'eau selon les systèmes populaires existant dans les régions arides et semi-arides. On y mettra en lumière les ingrédients susceptibles de revitaliser ces systèmes (les capacités humaines, la participation des femmes, le renforcement institutionnel local, la gestion efficace de l'eau, le financement et les indicateurs de viabilité).
- ◆ Promouvoir des approches mettant à profit les enseignements découlant de la gestion populaire de l'eau. Le GT concentrera ses efforts dans 3 directions :
 - Il appuiera les politiques et les programmes qui mettent un terme à la disparition progressive de ces systèmes, favorisent la propriété commune de l'eau et renforcent la capacité des usagers locaux à gérer ces ressources, en particulier en faisant appel à l'approche des écovolontaires ;
 - Il évaluera les effets secondaires des interventions inscrites sous le signe du développement. Il fournira les instruments pour mesurer leur impact (assistance sociale, par exemple) sur les systèmes populaires de gestion de l'eau y compris sur le rôle qu'y tiennent les femmes ;
 - Il veillera à ce qu'on tienne compte de la protection et de la réhabilitation des systèmes populaires dans les politiques générales et spécifiques de développement. Il s'assurera donc que des mesures en ce sens soient incluses dans les projets. Le GT conseillera les intervenants sur la façon de surmonter les réticences habituelles, en matière de financement et de choix technologiques, qu'éprouvent les gouvernements et les agences d'aide extérieure à l'égard de ces systèmes. On évoque généralement les difficultés d'évaluer des gains qui seraient « invisibles » et la complexité des transactions, compte tenu du mode d'allocation des ressources dans ces systèmes.



Le résumé des outils proposés

<u>Outils</u>	<u>Proposition</u>	<u>Enjeux politiques</u>	<u>Activités</u>
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Un Code de conduite 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Un Code de conduite pour la gestion communautaire de l'eau et de son assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'adoption d'un Code dans les politiques et interventions en faveur du développement ◆ Le suivi et l'évaluation des progrès dans la mise en oeuvre des principes ◆ L'information régulière du public sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des principes 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La consultation des intervenants du CCEPA quant à la mise en oeuvre ◆ La promotion et la défense du Code auprès des gouvernements et des agences d'aide extérieure ◆ La promotion et la défense du Code auprès du Global Water Partnership, du Conseil Mondial de l'Eau et du Réseau International des Organismes de Bassins Versants
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Un financement communautaire de l'eau et de son assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des solutions locales pour le financement de la gestion communautaire de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les réformes légales et institutionnelles ◆ Le développement des capacités et assistance technique ◆ Une grille de tarifs efficace et équitable ◆ Une gestion responsable et transparente ◆ La participation des femmes et des usagers 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'examen du rendement des fonds communautaires dans la gestion de l'eau et de son assainissement ◆ Des cas de démonstration sur le financement communautaire novateur
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les systèmes de gestion populaire de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ L'emploi des meilleures pratiques provenant des systèmes populaires ayant prouvé leur viabilité et leur efficacité 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des réformes légales et institutionnelles ◆ La gestion des bassins ◆ La collaboration institutionnelle et le développement des capacités ◆ L'approche des écovolontaires ◆ L'éducation et la formation professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ La constitution d'un recueil des meilleures pratiques populaires ◆ Les cas pilotes de revitalisation ◆ La promotion et la défense des systèmes populaires dans les politiques et programmes

Annexe 1

Le processus de participation de la Barbade à Manille

- | | |
|--|-------------------------------|
| ◆ Réunion de 15 intervenants au Forum de la Barbade pour établir les paramètres du devis d'étude du GT | Novembre 1995 |
| ◆ Consultation élargie aux participants du CCEPA et particulièrement aux coordonnateurs des autres groupes de travail | Décembre 1995 |
| ◆ Réunion de planification au Caire avec 15 participants pour finaliser le devis d'étude, l'organisation des tâches, l'échéancier et le budget du GT | 4 et 5 mars 1996 |
| ◆ Identification des 3 coordinations régionales en Afrique, Amérique Latine et Asie pour guider et conseiller les organisations chargées de la documentation des cas, recueillir les données sur chaque cas et organiser les réunions régionales | Avril 1996 |
| ◆ Réunion des 3 coordinations régionales à Istanbul (Conférence Habitat) sur les tâches et rôles des coordinations, calendrier des activités, méthodologie de travail et financement. Production du Guide et du document d'organisation des tâches | 3 et 4 juin 1996 |
| ◆ Envoi du questionnaire aux organisations locales, sélection et préparation des études de cas | Juin à septembre 1996 |
| ◆ Premier atelier régional pour l'Amérique Latine à Quito, Équateur, organisé par CIUDAD | 16 au 18 octobre 1996 |
| ◆ Deuxième atelier régional pour l'Asie à Katmandu, Népal, organisé par NEWAH | 13 et 14 décembre 1996 |
| ◆ Troisième atelier régional pour l'Afrique à Nairobi, Kenya, organisé par NETWAS | 5 au 7 mars 1997 |
| ◆ Réunion de coordination du Comité de Pilotage à Vienne, Autriche, pour réviser le rapport préliminaire, le Code de conduite, les outils de mise en œuvre et la stratégie de présentation de ce rapport à Manille | 8 et 9 avril 1997 |
| ◆ Présentation du rapport préliminaire aux trois ministères de la coopération impliqués dans la démarche (suisse, français et hollandais) | Septembre 1997 |
| ◆ Réunion de coordination pour réviser les produits et supports de communication du GT pour le Forum de Manille | Septembre 1997 |
| ◆ Constitution d'une trousse d'information et de promotion sur les résultats du GT en vue de la présentation au Forum de Manille | Octobre 1997 |
| ◆ Présentation des résultats du Groupe de Travail au Forum de Manille | Novembre 1997 |



Annexe 2

Les principaux messages des ateliers régionaux

Atelier Amérique Latine

Le premier atelier régional du Groupe de Travail (GT) s'est tenu à Quito, Équateur, les 16-18 octobre 1996, en conjonction avec la réunion régionale du CCEPA pour l'Amérique Latine. La réunion a été préparée et organisée par CIUDAD, Quito, en collaboration avec les responsables de la coordination du GT. Environ 15 personnes y ont participé ; 6 cas y ont été présentés et discutés. La réunion a fait ressortir la nécessité de :

- revoir la définition des concepts clés relatifs à la communauté, à la gestion et à la prestation de services en fonction d'un cadre élargi ;
- prendre en considération toutes les possibilités qu'offre la gestion communautaire en fonction du niveau d'intervention et quant aux structures (coopératives, associations, microentreprises...). L'important est de ne pas isoler la gestion communautaire des niveaux micro et macroéconomiques ;
- développer des modèles viables de prestation de services gérés selon un mode communautaire, pour garantir aux résidents le meilleur approvisionnement en eau ;
- articuler les différents niveaux d'intervention (micro/macro) à partir des capacités de poser un diagnostic, de planifier, de gérer, de négocier et de résoudre des conflits ;
- renforcer la présence des femmes dans les processus de prise de décision, c'est indispensable pour assurer une meilleure prestation des services compte tenu du rôle qu'elles jouent dans tout ce qui a trait à l'eau, à son assainissement et à la santé. On devrait en parallèle leur offrir davantage d'opportunités économiques (activités générant des revenus, création d'entreprises) et des facilités d'enrichissement de leurs compétences ;
- définir un cadre institutionnel favorable qui inclut :
 - ◆ un cadre légal et réglementaire pour la création d'organisations communautaires et de systèmes de prestation des services, sans oublier les systèmes de financement communautaire ;
 - ◆ un cadre institutionnel pour les espaces de négociation entre prestataires des services et organisations communautaires ;
 - ◆ la promotion de la reconnaissance légale du mode d'organisation communautaire dans les pays n'ayant pas de législation spécifique à ce sujet ;
 - ◆ la reconnaissance, dans les processus interactifs avec les organisations communautaires : (1) de la nécessité de respecter le rythme d'apprentissage et de travail de la communauté ; (2) des impacts sociaux économiques et environnementaux, sur la communauté, des projets touchant l'eau et son assainissement ; (3) de la nécessité d'outiller l'organisation communautaire pour qu'elle assume pleinement son rôle de représentant des clients et des usagers, ceux-ci devant être considérés comme «rentables» et capables d'apporter leur contribution à chaque étape de la prestation des services ;
 - ◆ une simplification des procédures pour faciliter l'accès des communautés aux marchés financiers comme à celui des biens et services ;
- faciliter la gestion communautaire en passant par la privatisation mais à certaines conditions:
 - ◆ la propriété des infrastructures doit demeurer publique ;
 - ◆ la protection des intérêts des usagers doit être assurée par des dispositions réglementaires garantissant leur participation dans la prise de décision en ce qui a trait aux tarifs, à la qualité des services et à l'approvisionnement des usagers ;

◆ des espaces de négociation doivent être reconnus pour permettre aux organisations communautaires de gérer, en complémentarité avec les entreprises, les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement de celle-ci ;

◆ les différents usages de l'eau (domestique, industriel, etc.) doivent faire l'objet d'une gestion intégrée mettant l'accent sur le recyclage et la réutilisation ;

■ **accorder de l'importance à certains indicateurs** (divers usages de l'eau, etc.) dans le but d'assurer la durabilité des services.

Atelier Asie

L'atelier régional du GT pour l'Asie s'est tenu à Katmandu, Népal, les 13-14 décembre 1996. Il a été organisé par le Nepal Water for Health (NEWAH) et Approtech Asia. S'y sont retrouvés, une quinzaine de participants venant de 7 pays. Les échanges ont tourné autour de 11 études de cas.

Points retenus

1. Définir un cadre institutionnel favorable

- ◆ les enjeux légaux étant :
 - la reconnaissance des ONG et des organisations communautaires ;
 - les droits de propriété et le droit de recueillir et de gérer des fonds ;
 - les droits de l'eau ;
 - le droit à l'information.

- ◆ le renforcement institutionnel comprenant :
 - l'établissement de structures communautaires telles que les comités de gestion de l'eau, les écovolontaires, les organisations communautaires et féminines ;
 - l'identification du rôle spécifique de chaque acteur et des mécanismes de négociation entre eux ;
 - le développement des capacités des populations au niveau local ;
 - la définition des modalités de collaboration entre les divers intervenants (le rôle des ONG, par exemple) ;
 - la prise en compte de l'impact sur les politiques et le cadre institutionnel (prévention et résolution de conflits).

- ◆ la rentabilité impliquant d'opérer sur une grande échelle, il est important de :
 - se donner les moyens de gérer de façon communautaire mais sur une plus grande échelle ;
 - promouvoir le changement en mettant de l'avant des solutions innovatrices et indigènes.

2. les enjeux financiers de la gestion communautaire étant :

- ◆ la volonté et la capacité de payer ;
- ◆ le partage et la récupération des coûts ;
- ◆ l'autosuffisance financière dans l'opération et la maintenance, cela implique :
 - l'existence de fonds de roulement ;
 - l'accès à des prêts et à l'épargne ;
 - la création d'entités économiques communautaires viables ;
 - des subventions, des modes d'établissement des prix, des pénalités ;
 - l'établissement des prix et la récupération des frais dans :
 - les redevances des usagers ;
 - les redevances de branchement.

3. le rôle des femmes

4. l'établissement de modalités de collaboration avec :

- ◆ la société civile ;
- ◆ l'industrie ;
- ◆ le secteur privé.

5. **la définition des champs de recherche**
6. **le processus de gestion communautaire (à partir des activités préparatoires jusqu'au parachèvement et à l'évaluation du projet)**
7. **la conservation des ressources en eau (les eaux souterraines étant de plus en plus épuisées et onéreuses il faut expérimenter des méthodes alternatives / traditionnelles de gestion de l'eau).**

Recommandations

1. **Choisir la gestion communautaire**
Un projet géré de façon communautaire est plus viable que les projets imposés mettant de l'avant d'autres modes de gestion. C'est vrai par rapport :
 - ◆ au coût per capita ;
 - ◆ au mode de propriété ;
 - ◆ à la conservation de l'eau ;
 - ◆ à la performance en matière d'opération et de maintenance.

On doit élaborer des indicateurs qui permettent de démontrer ces avantages.

2. **Choisir la décentralisation**

Les raisons qui militent en faveur de la décentralisation sont :

- ◆ les dividendes (pour les usagers locaux, les retombées sont plus intéressantes dans les systèmes décentralisés que centralisés) ;
- ◆ la diminution des budgets de l'État ;
- ◆ l'assurance d'une meilleure imputabilité des agences de gestion de l'eau et de son assainissement envers les citoyens ;
- ◆ l'assurance d'une plus grande transparence et d'un meilleur contrôle.

Il est nécessaire d'enrichir les données là-dessus.

3. **Renforcer la protection des petites sources et, compte tenu des risques de contamination par les eaux usées, mettre de l'avant un usage prudent de celles-ci.**

4. **Ne pas transférer les projets non viables aux communautés.**

Il revient aux gouvernements d'y veiller. De plus, une certaine vigilance s'impose quant à la définition de la notion de viabilité.

5. **Établir l'égalité entre les membres de la société civile dans les partenariats**

Cela est particulièrement important là où l'eau se fait rare.

6. **Tenir compte des enjeux éthiques.**

Par exemple, pourquoi l'eau devrait-elle être transférée des zones rurales vers les villes sans que les besoins ruraux ne soient d'abord satisfaits ?

7. **Promouvoir :**

- ◆ la conservation des ressources en eau (usages alternatifs / traditionnels) ;
- ◆ les systèmes décentralisés de gestion de l'eau .

Atelier Afrique

L'atelier régional africain s'est tenu à Nairobi, du 5 au 7 mars 1997. Organisé par NETWAS, il réunissait 25 participants qui ont discuté de 10 études de cas.

Recommandations

Le financement de la gestion communautaire

- ◆ Promouvoir des activités génératrices de revenus pour augmenter l'autosuffisance et rendre la communauté économiquement indépendante;
- ◆ Faciliter l'accès au crédit et aux subventions (une responsabilité des gouvernements) ;
- ◆ Décentraliser le financement de l'approvisionnement en eau et de son assainissement au lieu d'en disposer par des enveloppes budgétaires nationales ;

- ◆ Rendre disponibles, sur place, les pièces de rechange pour les équipements aussi bien que les compétences techniques (une bonne façon d'assurer la pérennité du système) ;
- ◆ S'assurer que la communauté contribue d'une façon proportionnelle à l'investissement en capital, par exemple 10% quand le gouvernement et les autres bailleurs de fonds contribuent pour 90%.

Le paysage et les enjeux politiques

- ◆ Mettre de l'avant : des politiques qui promeuvent la gestion communautaire ; un environnement, des choix technologiques et des modalités de collaboration entre les acteurs favorisant ce mode de gestion ; un financement du développement communautaire ; des mesures susceptibles d'améliorer la participation populaire, etc. ;
- ◆ Reconnaître aux institutions représentant la communauté, un statut légal (autonomie, indépendance) : association d'usagers de l'eau, institutions locales / traditionnelles, etc. ;
- ◆ Accorder une reconnaissance légale au mode de gestion communautaire ;
- ◆ Favoriser la participation de tous les acteurs (gouvernement et société civile, ONG, OC, communautés, secteur privé, etc...) à la formulation des politiques afin d'assurer l'efficacité de celles-ci.

Les partenariats avec tous les acteurs (gouvernement, ONG, secteur privé, bailleurs de fonds, etc...)

- ◆ Intégrer l'administration locale à la gestion communautaire ;
- ◆ Permettre la participation du secteur privé dans la fourniture de pièces de rechange et dans la prestation des services techniques spécialisés ;
- ◆ Promouvoir la participation populaire et un partenariat dynamique entre tous les acteurs s'appuyant sur un échange fécond d'informations ;

- ◆ Encourager le partenariat même après la mise en œuvre du projet, pour assurer la pérennité du mode de gestion ;
- ◆ Renforcer les institutions locales et traditionnelles, cela est du ressort des agences d'aide extérieure en tant que partenaires ;
- ◆ Veiller à ce que tous les partenaires soient assujettis à un code de conduite ;
- ◆ Préconiser l'adoption d'approches provenant de la base, en tout ce qui a trait à la gestion communautaire. Il s'agit de veiller à ce que les partenaires répondent aux besoins de la communauté sans imposer une idéologie étrangère ;
- ◆ S'assurer de l'implication des gouvernements. Voilà une excellente façon de renforcer leur partenariat avec les ONG, ainsi les gouvernements s'inquiéteraient moins de voir les ONG empiéter sur leurs responsabilités.

Rôle des ONG

- ◆ Veiller à ce que les ONG puissent jouer leur rôle d'agent de changement (catalyseur/facilitateur) dans tous les domaines : le développement des capacités, le lobby, l'éveil des consciences, la proposition de nouvelles formes de gouvernance, le soutien aux réformes politiques et institutionnelles, etc ;
- ◆ S'assurer que l'échange et la diffusion d'informations se fassent autant au sein des communautés qu'entre les autres acteurs ;
- ◆ Encourager les relations entre gouvernement, secteur privé et communautés et ce, dans le but d'améliorer les partenariats ;
- ◆ Procéder à des travaux de recherche, en diffuser les résultats et s'en servir pour influencer les politiques gouvernementales ;
- ◆ Prendre part aux projets de la communauté, en adoptant une approche qui donne toute sa place à la base.

Rôle du gouvernement

- ◆ Offrir un environnement favorable et faciliter les opérations de tous les acteurs ;
- ◆ Coordonner les activités de tous les acteurs (communautés, ONG, bailleurs de fonds, secteur privé), en assurer le suivi, développer des synergies entre acteurs, promouvoir la création de réseaux et de partenariats ;
- ◆ Fournir une assistance technique et un soutien à long terme ;
- ◆ Être l'âme dirigeante dans le secteur de l'eau ; superviser la mise en œuvre des projets ;
- ◆ Veiller à la participation de l'administration locale dans la gestion communautaire ;
- ◆ S'assurer auprès des bailleurs de fonds de la distribution équitable du financement.

Rôle des bailleurs de fonds

- ◆ Accorder un soutien aux ONG et OC comme agents de changements ;
- ◆ Assurer la gestion financière ainsi que le suivi des activités et veiller à l'imputabilité des ONG ;
- ◆ Influencer les politiques des gouvernements et l'ordre du jour des ONG.

Développement des capacités

- ◆ Développer les capacités des communautés sur la base des savoir-faire et des technologies indigènes/traditionnels/locaux existants ;
- ◆ Renforcer les capacités des communautés à prendre leurs propres décisions ;
- ◆ Apporter un soutien technique aux communautés qui, bien que capables de gérer leurs propres ressources, en ont besoin pour s'adapter aux changements socio-économiques, environnementaux et politiques ;

- ◆ Insuffler de nouvelles idées, spécialement là où les systèmes traditionnels ont été confrontés à de nouvelles règles issues du jeu politique ;
- ◆ Donner de la formation aux fonctionnaires afin qu'ils soient en mesure de mieux comprendre la gestion communautaire comme les législations s'y rapportant ;
- ◆ Ne pas voir dans l'analphabétisme un handicap à la gestion communautaire et au développement des capacités ;
- ◆ Promouvoir le rôle des «volontaires indigènes», faire ressortir les aptitudes au leadership et encourager la confiance en soi ;
- ◆ Ne pas sous-estimer l'importance de l'éducation sanitaire, des questions reliées à l'assainissement et à l'hygiène ;
- ◆ Renforcer le secteur privé local en émergence ;
- ◆ Promouvoir l'égalité ; favoriser une attitude positive des hommes à l'égard du rôle des femmes ; les rendre conscients de son importance dans la gestion communautaire.

Décentralisation et privatisation

- ◆ Ne pas imposer d'en haut la décentralisation mais plutôt l'appliquer graduellement ;
- ◆ S'assurer que les gouvernements ne se départissent pas de leurs responsabilités ni de leurs devoirs, sous le couvert de la décentralisation ;
- ◆ Faire en sorte que les gouvernements locaux ne voient pas dans les institutions villageoises et communautaires une menace ;
- ◆ Veiller à ce que la décentralisation s'accompagne d'un véritable transfert des pouvoirs (économiques, administratifs) à la communauté, seule façon de garantir pleinement et son autonomie et son pouvoir de contrôle ;
- ◆ Envisager la privatisation dans le cas des grands projets où la gestion communautaire rencontre des difficultés ;

- ◆ En cas de privatisation, la propriété du projet et le mode de gestion peuvent changer ;
- ◆ S'assurer que la décentralisation consolide les modalités de partage des coûts du développement et de la gestion des ressources en eau : la contribution communautaire (en services et/ou en espèces) devrait être calculée en fonction des conditions socio-économiques locales et non être uniforme, à la grandeur du pays.

Viser l'action sur une grande échelle

Pour ce faire, encourager :

- ◆ la reproduction des technologies et des systèmes de gestion tout en respectant la base ;
- ◆ la circulation des informations, dans le but d'améliorer la reproduction des technologies ainsi que leur adoption et ainsi assurer la viabilité des systèmes de gestion. Il est important de ne pas se contenter de copier mais plutôt tenir compte de la diversité culturelle, des conditions prévalentes, etc.. Les technologies et les systèmes de gestion sont spécifiques au site où ils se développent ;
- ◆ le réseautage entre tous les acteurs pour avoir accès aux moyens de communication qui permettront de diffuser les expériences ;
- ◆ l'utilisation d'outils et d'approches viables et reproductibles tels que la recherche-action participative ou encore les écovolontaires, etc..

Annexe 3

Le Comité de pilotage du Groupe de travail

Mario Vasconez	Coordonnateur, Eau et Assainissement, Red de Estudios de los Servicios Urbanos en America Latina (REDES) Quito, Équateur
Lilia O. Ramos	Directrice générale, Asian Alliance of Appropriate Technology Practitioners (APPROTECH ASIA) Manille, Philippines
Vijaya Shresta	Consultante Nepal Water for Health (NEWAH) Kathmandu, Népal
Patrick Nginya	Agent de Programme, Network for Water and Sanitation International (NETWAS) Nairobi, Kenya
Bunker Roy	Animateur du Comité de pilotage Directeur, The Barefoot College Tilonia, India
Raymond Jost et Gabriel Régallet	Coordonnateur Secrétariat international de l'eau Montréal, Canada



Annexe 4

Le guide de préparation des cas relatifs à la gestion communautaire de l'eau potable et de l'assainissement et aux partenariats avec la société civile

Préparé par Gabriel Régallet
Juin 1996

Contexte

1. Le troisième Forum global du Conseil de concertation sur l'eau potable et l'assainissement (CCEPA) tenu à la Barbade du 30 octobre au 3 novembre 1995 a endossé la création d'un groupe de travail (GT) appuyé par le Conseil sur "Gestion communautaire et partenariats avec la société civile". Son objectif est de présenter au Conseil les meilleures pratiques en matière d'approche de gestion communautaire, en vue de changer les politiques des gouvernements et des agences de soutien externes pour créer un environnement qui puisse accueillir une telle gestion communautaire.
2. Une réunion de planification a été organisée au Caire, en Égypte, les 4 et 5 mars 1996 par le coordonnateur, le Secrétariat international de l'eau (SIE). Cette réunion du GT qui a réuni une quinzaine de participants a défini les objectifs du GT et le cadre de préparation des cas. On veut mettre l'accent sur les effets de la gestion sur les politiques des gouvernements et autres bailleurs de fonds, basées sur l'expérience du terrain. La réunion a également défini le processus, les modalités d'organisation et le cadre financier du GT.
3. Le document fut révisé à la suite de consultations. Les coordinations régionales réunies à Istanbul, en Turquie, les 2 et 3 juin 1996 ont statué sur les critères de sélection des cas, la répartition des tâches et le budget du groupe.
4. Ce document est plus qu'un compte rendu de cette réunion. À partir des discussions qui ont eu lieu, il fournit des directives aux divers partenaires intéressés à présenter des cas basés sur leur expérience récente et qui mettront en lumière les conséquences de politiques facilitant la gestion communautaire de l'eau potable et de son assainissement. Ces cas seront choisis en Afrique, en Amérique latine, en Asie, en Europe centrale et orientale, dans la Communauté des États indépendants (CEI) et au Maghreb-Machrek.

Ce que le groupe de travail devrait faire

- ◆ Souligner les messages clés des communautés gérant les ressources en eau grâce à des approches efficaces, indigènes et à moindre coût avec pour objectif d'effectuer dans les politiques des changements favorables à la gestion durable et intégrée de l'eau au niveau local ;
- ◆ Pousser les gouvernements et autres bailleurs de fonds à mettre en pratique ce qui est déjà connu et accepté ;
- ◆ Introduire de nouvelles voix au CCEPA : les ONG et les groupes communautaires travaillant avec les secteurs public, privé et d'autres bailleurs de fonds ;
- ◆ Faciliter les liens entre les usagers de l'eau, leurs organisations et les agences gouvernementales et de support externes et promouvoir le dialogue entre tous les intervenants pour renforcer la gestion communautaire ;

- ◆ Utiliser l'eau comme point d'entrée pour renforcer le développement communautaire et mettre le citoyen au coeur du développement durable avec des droits et des responsabilités: promouvoir l'accès du citoyen à l'eau comme un droit de la personne; permettre à la communauté de faire pression sur le gouvernement et/ou la compagnie des eaux pour obtenir un service de qualité et l'accès à l'eau ;
- ◆ Développer des façons innovatrices de communiquer les messages pour promouvoir les changements de politiques ;
- ◆ Articuler une stratégie de communication en deux étapes, afin de renforcer les capacités des organisations communautaires et d'assurer leur viabilité et leur autosuffisance. Dans une première étape, on va rassembler en un rapport les cas basés sur l'expérience de terrain. Dans une deuxième, on va faciliter le partage et la capitalisation d'expériences entre intervenants locaux du Nord, du Sud et de l'Est ;
- ◆ Profiter du momentum de ce GT pour créer un espace favorable à la gestion et à la viabilité communautaire au sein du CCEPA et d'autres forums.

Ce que les cas devraient mettre de l'avant

- ◆ Montrer comment les communautés gèrent les système approvisionnement en eau et assainissement en empruntant différentes voies et méthodologies, y compris les systèmes indigènes;
- ◆ Faire une évaluation des expériences de terrain avec leurs réalisations, obstacles et échecs en vue de souligner les conséquences sur les politiques ;
- ◆ Dégager les paramètres communs aux initiatives réussies de gestion communautaire ainsi que les paramètres spécifiques aux divers contextes, particulièrement en matière de savoir-faire traditionnel ;

- ◆ Tirer les leçons en matière d'intégration des diverses dimensions de la gestion communautaire, de l'établissement de partenariats avec la compagnie des eaux, les agences gouvernementales, les bailleurs de fonds et autres groupes : le financement de la gestion communautaire sera orienté vers la durabilité, la continuité et l'autosuffisance.
- ◆ Mettre l'accent sur les aspects humains et institutionnels de la gestion communautaire.

Comment se fera la sélection des cas

Les coordinations régionales enverront un questionnaire aux organisations de leur région respective impliquées dans la gestion communautaire de l'eau potable et de l'assainissement.

À la fin juillet, les coordinations régionales et le coordonnateur du groupe de travail sélectionneront les cas à être développés.

La sélection des cas se fera à partir des trois critères suivants :

- ◆ Dans quelle mesure le cas est-il novateur?
- ◆ Dans quelle proportion le facteur indigène est-il présent dans le cas, à travers le savoir local, les ressources, les techniques et la capacité à générer du financement de l'intérieur?
- ◆ Dans quelle mesure le cas est-il reproductible, à la fois dans la communauté et ailleurs?

Comment préparer le cas

Le GT a identifié trois grilles d'enjeux que chaque cas devrait aborder. Comme ces grilles ont été dessinées pour un usage général, à chaque cas on devrait mettre l'accent sur les éléments pertinents dans le contexte local.

Première grille : les zones de conflits internes/externes

Liés aux besoins et usages finaux

1. Conflits entre usages finaux de l'eau :
 - domestique vs productif
 - survie vs commercialisation/tourisme
2. L'eau pour qui? Pauvres vs élite
3. L'eau vs l'assainissement/hygiène
4. Objectifs des ONG vs besoins exprimés localement
5. Besoins sociaux vs économie
6. Enjeux reliés au rôle égal des femmes, des enfants et des hommes.

Liés aux systèmes

7. Qui contrôle l'eau? Les communautés locales sont-elles engagées dans la planification, l'implantation des projets, la solution à leurs problèmes?
Systèmes centralisés vs décentralisés vs indigènes

La décentralisation s'inscrit dans un contexte:
 - urbain vs périurbain vs rural
 - d'ajustement structurel et de retrait de l'État
8. Systèmes traditionnels vs modernes/exogènes en matière de savoir, techniques, institutions et gestion
9. Eaux pluviales (décentralisé, coût peu élevé) vs eaux souterraines (centralisé, commercial, coût élevé)

Liés à la gestion

10. Gestion publique vs commerciale/privatisation vs communautaire
11. Gestion à grande vs à petite échelle, y inclus l'enjeu des subventions et le rapport coût-efficacité
12. Exploitation/gestion de l'offre vs conservation/gestion de la demande

13. Approche technologique (promue par ingénieurs, professionnels) vs sociale, culturelle, humaine
14. Standards internationaux vs usages locaux (non nécessairement liés aux standards de potabilité)
15. Perceptions des solutions du Nord vs du Sud vs de l'Est.

Deuxième grille: les options technologiques liées aux organisations communautaires et aux systèmes de savoir

- ◆ Identifier les paramètres communs et les particularités écosystémiques ;
- ◆ Mettre en parallèle les politiques nationales officielles d'accès à l'eau et les réalités et pratiques des communautés (exemples : une source par village, l'accès à l'eau potable à l'intérieur d'un kilomètre, ...) ;
- ◆ Souligner les conséquences sur les politiques des pratiques des communautés qui utilisent des systèmes multiples d'approvisionnement en eau et de gestion de l'eau alors que les gouvernements et les bailleurs de fonds préfèrent la solution unique ;
- ◆ Souligner la diversité des systèmes et leur efficacité par rapport aux différents usages et risques :
 1. Approvisionnement par conduite
 2. Pompe à eau/système mécanisé (diesel, solaire)
 3. Collecte des eaux pluviales
 4. Puits ouverts
 5. Cours d'eau
 6. Sources d'eau
 7. Moulins à vent
 8. Unité/usine de dessalement
 9. Purification par procédé naturel
 10. Réservoirs/citernes

Troisième grille : implantation et gestion des systèmes

Expliquer ce que la communauté a réalisé en matière de :

1. **Contrôle et réglementation des usages de l'eau (traditionnel/moderne) y compris la protection des sources, du bassin et la pollution de l'eau**
2. **Opération et entretien**
3. **Résolution et prévention des conflits**
4. **Financement : récupération des coûts, subventions, incitatifs, pénalités, établissement des prix et recouvrement, levée de fonds, autosuffisance**
5. **Formation et renforcement des capacités**
6. **Établissement des comités d'eau et d'autres structures locales**
7. **Interface entre structures nouvelles et existantes**
8. **Information fournie aux usagers locaux et aux publics externes (gouvernements, agences de support externe)**
9. **Renforcement des pouvoirs locaux par le choix et le contrôle des intrants**
10. **Relations avec la compagnie des eaux et les agences externes (gouvernements, bailleurs de fonds, fournisseurs)**
11. **Rôle de revendication: titre foncier, propriété...**
12. **Promotion du changement et de l'innovation**

Le processus

Tâche	Échéance
1. Identification des 3 coordinations régionales pour l'Afrique, l'Amérique, l'Asie qui vont offrir encadrement et conseils aux organisations chargées de préparer les cas dans leur région et recueillir les rapports les concernant	Avril 1996
2. Réunion de mise au point des 3 coordinations-Istanbul	Juin 1996
3. Envoi du questionnaire aux organisations locales	Juin et juillet 1996
4. Choix des organisations locales chargées de préparer les cas (rapports) et de les présenter à la réunion régionale	Fin juillet 1996
5. Préparation des cas	Août et septembre 1996
6. Réunion régionale - Amérique latine - Quito	17 au 19 octobre 1996
7. Réunion régionale - Asie - Katmandou	2 ^e semaine de décembre 1996
8. Réunion régionale - Afrique - Nairobi	2 ^e semaine de janvier 1997
9. Réunion de compilation des cas avec les coordinations régionales et sélection des membres du GT	Février 1997
10. Préparation du rapport du GT et du support de communication	Mars et avril 1997
11. Réunion du quatrième Forum du CCEPA	Octobre et novembre 1997

Qui devrait participer

Le groupe de travail est un processus ouvert qui devrait impliquer tous les intervenants intéressés à la gestion communautaire. Cette approche va se traduire à trois niveaux :

- ◆ dans la préparation de chaque cas, où l'on mettra l'accent sur les modalités du partenariat entre agences publiques, entreprises privées, ONG, groupes communautaires et autres organisations qui vont faciliter la gestion communautaire ;
- ◆ dans la composition de chaque réunion régionale, qui devrait impliquer environ 20 participants venant des organisations communautaires, des ONG, du secteur privé, du gouvernement et autres autorités, des organisations de recherche, professionnelles, universitaires, des bailleurs de fonds et comprendrait une représentation équitable des femmes;
- ◆ dans la sélection des membres du GT qui sera finalisée à la suite des réunions régionales pour en arriver à une représentation équitable de tous les secteurs et de personnes ayant une expérience évidente de gestion communautaire.

Quelle assistance sera fournie

Les organisations locales chargées de préparer les cas peuvent compter sur les conseils de la coordination régionale. Elles devraient s'y référer pour toute information.

Ces organisations recevront un montant forfaitaire pour couvrir tous les coûts liés à la préparation et à la transmission des cas.

La coordination régionale, en collaboration avec le coordonnateur du GT et les organisations chargées des cas, choisira les participants à la réunion régionale. Les coûts du voyage et de l'hébergement seront pris en charge par le GT.

Comment présenter un cas

Chaque cas adoptera la présentation suivante :

- ◆ une brève description du contexte local: localisation géographique, nombre et caractéristiques socio-économiques des habitants et usagers, durée de l'expérience (une page) ;
- ◆ passer à travers les paramètres identifiés dans les trois grilles et souligner les conséquences sur les politiques résultant de l'expérience (maximum 8-9 pages);
- ◆ une page de conclusions pour faire ressortir les principales leçons ;
- ◆ ajouter des photos, diapositives, affiches et autre matériel audiovisuel.

Annexe 5

Le résumé des études de cas présentées aux ateliers régionaux

Le résumé des études de l'Afrique

Community-based water and sanitation projects in Lake Victoria Drainage Basin in Kenya by Francis Asunah

The paper focuses on the activities of the Lake Basin Development Authority (LBDA) in the provision of water and sanitation in the lake region through the Rural Domestic Water Supply and Sanitation Programme. It involves construction of wells, dams, spring protection, roof catchments and VIP latrines. The activities of the LBDA are decentralized and implementation is at the district level. The implementation is through a bottom-up approach i.e. LBDA addressing the needs of the community. The LBDA provides technical services besides limited financial assistance, in terms of fund raising activities. The financing is through cost-sharing whereby community meets part of the costs and provide labour and local materials. The communities are involved in all the process and decision-making. In most cases existing technology and local institutions are improved. The programme also promotes partnership with the private sector, local NGOs and institutions working with the communities at village level.

Contact :
Mr. Francis Asunah
Lake Basin Development Authority
P.o. Box 1516
Kisumu - Kenya
Tel : 254-35-42241 / 45203
Fax: 254-35-45204

La participation communautaire dans les programmes d'approvisionnement des villages en eau potable en République de Guinée par Amadou Diallo

Cette étude présente un cas d'intervention gouvernementale pour répondre à la rareté de l'eau (due à la sécheresse et à la mauvaise gestion des systèmes existants) par le développement d'un programme national. L'intervention gouvernementale comprend le développement d'une politique, l'assistance financière et la mobilisation communautaire: le gouvernement facilite le partenariat entre le secteur privé et les communautés par des contrats engageant formellement les 2 parties. Le gouvernement détermine les critères pour choisir les bénéficiaires. Le programme établit l'utilisation des eaux souterraines en ayant recours à des pompes manuelles et solaires, en fonction du statut socio-économique des villageois. Le partage des coûts avec la contribution communautaire est indispensable. Les villages se chargent de l'opération et maintenance et de toute la gestion des projets. Il existe un lien fort entre les villageois et l'administration locale. Le financement pour l'O&M est mis de côté à l'avance. Des associations d'usagers fonctionnent efficacement et sont composées des usagers de l'eau, de l'administration et des autorités locales et du personnel technique en plus du directeur général et du comptable.

Les revenus utilisés pour les salaires et l'O&M sont générés par la vente de l'eau. Le programme présente une démarche vers la décentralisation de la gestion de l'eau et comprend le développement des capacités techniques et de gestion.

Contact :
M. Amadou Diallo
Bureau d'Études Laforet
B.P. 3484, Conakry (Rép. Guinée)
Tél. / Fax : (224) 41 1982

Le recyclage des eaux usées domestiques dans les quartiers Costers / Sococim et Diokoul - Rufisque, Dakar, par Khady Diagne

L'étude présente le processus de participation des habitants au recyclage des eaux usées domestiques dans les bidonvilles autour de Dakar. Les résidents sont formés à la technologie et à la gestion du recyclage en vue d'améliorer les conditions sanitaires et la réutilisation des eaux et déchets solides pour le jardinage. Le gouvernement a délégué une association ENDA pour fournir le financement et l'assistance technique aux pauvres et pour suivre et contrôler les normes de qualité de l'eau. La participation et la contribution des résidents sont des ingrédients clés du projet. Le projet a amélioré et décentralisé la fourniture des services d'assainissement. Les eaux usées sont recueillies, traitées et recyclées dans une usine centrale de purification. Les ménages paient un coût raisonnable pour ces services.

Contact :

Mme Khady Diagne

RUP / ENDA

54, rue Carnot

B.P. 3370, Dakar, Sénégal

Tél : 221 - 22 09 42 Fax : 221 23 51 57

E-mail : rup@enda.sn

La gestion communautaire des points d'eau au Burkina Faso par Jean Bosco Bazié

L'étude traite du développement et de la gestion des points d'eau communaux et des puits peu profonds utilisant les pompes manuelles. Le projet démarre normalement par la demande du village faite à l'association Eau Vive, qui conduit une étude de faisabilité. L'association fournit l'assistance financière (90% du coût total, 10% de contribution villageoise) et technique. Le village établit sa contribution à partir des revenus collectés des fermes villageoises. Pour l'O&M, un contrat est signé entre les villageois, l'association, le secteur privé et les agences techniques. L'association améliore également des compétences du village en matière de gestion des systèmes d'eau par la formation et le renforcement institutionnel des villageois. La gestion globale du projet devient la responsabilité du village.

Contact :

M. Jean Bosco Bazié

Eau Vive

B.P. 300 Thiès - Rép. Guinée

Tél. : 221 51 35 24 Fax : 221 51 35 25

Murugi Mugumango Community-Based Water Supply Project, Tharaka-Nithi, Kenya by Kithuci Rucha

The paper addresses community water management of a 60 km piped gravity domestic water supply project with individual connections. The water users association is registered as a society under the Societies Act and hence has legal status. The project was started by the community with financial assistance from Canadian Hunger Foundation (CHF), SIDA and the government (Ministry of Water). Besides financial assistance, technical and training support was provided. The Ministry of Culture and Social Services assisted in institutional development. The project supplies water only to paid up members, most with individual connections and poor members getting water from well-up neighbours. The project is managed by an elected committee assisted by a field supervisor and an accountant. Revenue for O&M and salaries are raised from monthly water sales; water connections are metered. The project is owned and fully managed by the members.

Contact:

Mr. Kithuci Rucha

P.O. Box 385 Chogoria-Kenya

Tel: 254-166- 22 131

Water as an Entry Point for Development at District. A Case Study of ProNet's Work in Upper West Region of Ghana by Judith Thompson

The paper focuses on the activity of an NGO, ProNet, in the provision of water and sanitation to the rural communities of remote parts of Northern Ghana. The NGO works in collaboration with community-based organizations (CBOs). The water supply involves improvement of traditional hand-dug wells; provision of hand pumps and good sanitary conditions. The project development makes use of existing government structures at the local level. The NGO provides financial and technical assistance besides capacity building (both education, O&M, training of volunteers, management skills, etc).

The beneficiaries, through a cost-sharing arrangement, contribute in cash and/or kind for water development and management. The implementing agents respond to the community needs by a bottom-up approach. The use of an informal traditional banking system for community contributions is highlighted. The paper also outlines the government policy and strategies for community water development and management. ProNet works in partnership with the government to monitor the village projects.

Contact:

Ms. Judith Thompson
Private Mail Bag, Kotoka Int. Airport
Accra, Ghana
Tel: 233-21 228806 Fax: 233 21 223218

La gestion communautaire des projets d'approvisionnement en eau dans 4 villages de la Vallée d'Imilit, Maroc, par Leila Tazi

Dans ce cas, les villages ont développé et géré leurs ressources en eau sans aide externe. Il s'agit d'un cas de décentralisation complète des systèmes d'approvisionnement en eau. Ces systèmes utilisent des technologies traditionnelles améliorées telles que la récolte des eaux de pluie et les systèmes de canal par gravité, les puits peu profonds et les pompes motorisées. Le rôle des conseils de village traditionnels (jmaat) en matière de contrôle et distribution de l'eau est bien élaboré. Tout le financement du projet est assuré par le village: il détermine qui contribue et dans quelle proportion selon son statut social. L'assistance financière provient également des émigrés travaillant à l'extérieur. L'expertise technique requise est contractée à l'extérieur. La gestion villageoise de l'eau est renforcée par une forte solidarité entre résidents. Les revenus pour l'O&M proviennent de la vente de l'eau. Cependant, les aspects de santé, d'assainissement et d'égalité entre femmes et hommes ne sont pas bien articulés.

Contact :

Dr. Leila Tazi
AMRASH
59, rue Clémenceau
Casablanca, Maroc
Tél. : 212 23 35 42 Fax : 212 47 00 61

Le projet Écovolontaires pour l'Eau et l'Assainissement au Sénégal par Mahmoud Diop

Il s'agit d'un programme de développement rural intégré, en particulier pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, grâce à l'approche des écovolontaires, initié par l'association du RADI et le Secrétariat international de l'eau. Le projet comprend le développement des capacités avec la formation des écovolontaires (ou agents de changement) qui à leur tour, assistent le village dans des activités de développement rural. Les systèmes d'approvisionnement en eau consistent en des forages pour les besoins en eau potable et irrigation des jardins et en eau pour le bétail.

Au départ des pompes manuelles étaient prévues mais la forte demande en eau a fait que le village a eu recours à une pompe motorisée. L'assistance financière et technique est fournie par le RADI mais les villageois ont mobilisé leurs propres ressources en établissant un fonds de roulement générant suffisamment de revenus pour l'O&M. Le projet est complètement géré par le village avec l'assistance des écovolontaires. La gestion de l'eau est intégrée aux autres activités de développement rural rendant ainsi le village autonome. Le concept d'écovolontaire a permis la création d'un forum d'échange des informations sur les principes de gestion au sein du village et avec les villages avoisinants. Il a été bien accueilli par le village et a permis la durabilité du projet.

Contact :

M. Mahmoud Diop
RADI
B.P. 12085 Colobane, Dakar, Sénégal
Rue 11x10 Amitié 2, Sénégal
Tél. : 221 25 75 33 Fax : 221 25 75 36

An Overview of the Domestic Rural Water Supply Sector in South Africa, by Rick Murray

The paper particularly focuses on water supply and sanitation policy in South Africa and its implementation at village level (a case study of a rural water supply project). A transition from government supported, in the apartheid era, to fully decentralized and community-initiated projects, in post-apartheid era, is outlined. The technology adopted emphasizes on community needs; mainly improvement of hand pumps and windmills into motorized systems. The capital cost is provided by the government, while the community funds O&M. A case study of a Qoqodala domestic rural water supply program is outlined. The policy also emphasizes on training on all aspects of water management. A curriculum of Rural Support Service Training and Rural Water Supply Development Process are appended.

Contact:
Mr. Ricky Murray
Posbus 320
Stellenbosh
7599, Suid-Afrika
Tel: 27 21 887 5101 Fax: 27 21 883 3086
E-mail: murray@csir.co.za

Eco-Volunteer Project in Egypt by Iman Youssef

The paper focuses on development and management of water supply projects in isolated villages of Egypt. Further it outlines conventional government policy with regards to rural water supplies: installation of main pipe at village borders; setting tariffs on domestic water, private project, etc. Unlike the former government approach, the latest innovation, involving eco-volunteers to catalyze integrated rural development, take the plight of the poor people, women and children into consideration.

The case study involves capacity building through village-based eco-volunteers. It has mobilized the local people into developing their own water supply and sanitation systems. The initiative has had major impacts on government policies; change of attitudes; economic empowerment; raising awareness (on water, sanitation, environment, health and human right); community and financial mobilization; etc. The role and impacts of different actors is also outlined. Interestingly, «AlZakah contribution» has been diverted to fund water project due to importance of water especially during the holy month of Ramadhan. The project also enhances a strong solidarity among the villagers. Community contributes to full project costs while the NGO is only playing the catalyst role.

Contact:
Ms. Iman Youssef
Module Development Services
22 Abd El Aziz Talaat Harb St. Sahafeien
Giza - Egypt
Tel: 202-3035 515-3044243 Fax: 202-3044243
E-mail: mhkamel@intouch.com

An Overview of Participatory Action Research (PAR) Project by Isaack Oenga

The presentation briefly outlined the activities of the on-going PAR in four communities in Kenya. The preliminary findings focused on the following major issues: community vs consumers vs members; legal issues; institutional aspects; financing of projects; water users; tools used; etc. The presentation stressed that the role of the community needs to be more articulated in water management. Further, determination of the beginning point of management in the project development process is an important factor in understanding concept of community management. It was noted that to ensure sustainability, management should begin during project conception.

Contact:
Mr. Isaack Oenga
Netwas
P.O. Box 15614
Nairobi, Kenya
Tel: 254-890555/6/7 Fax: 254-890553/4
E-mail: netwas@ken.healthnet.org

Summary of Case Studies presented at the regional Workshop of Asia

Community Management approaches to the development of rural water supply and sanitation facilities in Indonesia by Sugimin Pranoto

This case highlights the main ingredients of the Indonesia Programme covering 3,260 communities. The institutional framework includes the recognized roles and responsibilities of CBOs/Village headperson; the ownership rights of the system are held by a local semi-autonomous water supply enterprise whereas the water rights are managed by the Ministry, and the surface water rights are vested in the River Basin Authorities. The program contains institutional strengthening of communities. The improved system is based on local contributions, cost sharing and recovery, user charges. Private sector and industries have contributed to the programme.

Contact:

Mr. Sugimin Pranoto
Central Project Administration Office
Rural Water Supply and Sanitation Project
Jl. Pam Baru I/1, Pejompongan, Jakarta 10210,
Indonesia
Tel / Fax: 62 21 57 42 510

Rain Water Harvesting in Thailand by Wilas Techo

This system does not require any legal or institutional arrangement since water is taken from individual tanks. The Project has a strong training component and payments are asked for the assistance provided by the NGO. The project has proved its financial self-reliance in O&M and has benefited to women in terms of reduced workload for water transportation. It is an easy-to-install technology avoiding legal, institutional problems of more sophisticated systems.

Contact:

Mr. Wilas Techo
Population & Community Development Association
8, Sukhumvit 12
Bangkok 10110, Thailand
Tel: 2294611-28 Fax: 2294632
E-mail: pda@mozart.inet.go.th

The Antitar integrated community water, health and sanitation project in Nepal by Tulsi Prasal Adhikari

NEWAH gets a no source dispute letter from the local government during the project feasibility survey and provides a project ownership certificate to the community involved. Water committees formed in the village are encouraged to register the ownership of water scheme. People provide unskilled labour and local materials. NEWAH highlights the benefits for local people in terms of better health, sanitation behavior, money savings. Usually if people convert all these benefits in cash, cost recovery occurs within 3 months after the project completion. Women are strongly encouraged to occupy positions in local committees with men committing to help them. Various organizations contribute to the programme.

Contact:

Mr. Tulsi Prasal Adhikari
NEWAH
P.O. Box 4231, Kathmandu, Nepal
Tel: 977 -1 - 227 325 Fax: 977 - 1 - 227 730

Towards Self-Reliance: A people's movement toward creating sustainable drinking water systems in Gujarat by Nafisa Barot

The main lessons of this case are: local wisdom, know-how cannot be discarded and is based on balance with natural resources. Women exhibit their sense of initiative in taking action; perseverance and hope and strength to resolve conflict; decentralized WATSAN schemes which are sensitive to gender and adopt livelihood priorities are more sustainable. The question of control and access to decision-making is better addressed at the local level. Communities give more weight to adequate water quantity in the beginning. If adequate quantity is made available, efforts on quality and health follow quickly.

Contact:

Ms. Nafisa Barot
UTTHAN
36, Chitrakut Twins, Nr. Management Enclave,
Vastrapur
Ahmedabad - 300015 - India
Tel: 91 79 67 50213, 675 1023
Fax: 91-79 67 54 447

Community participation and management in water and environmental sanitation programmes in Kerala, India by K. Balachandra Kurup

The sanitation programme goal carried by decentralized units is to provide poor households with permanent latrines of good quality, in such a way that they appreciate the facility and would use it properly. This means not only construction of latrines, but also mobilization and motivation of the users, and promotion and monitoring for good practices. The essentials of the programme are:

- flexibility in planning and experimentation;
- negotiation with local government area (Panchayats);
- decentralized and local management: central roles taken by the local government and ward water committees (voluntary groups of seven people with at least two (now three) women working with ward populations of about 2500);
- partnership: involving personnel affiliated to all major local institutions (schools, nursery schools, clinics, women's or youth groups, local government and so on);
- no construction for 3 to 8 months after the programme starts in a community to allow for mobilization, training, contributions, demand creation;
- strong emphasis on education and capacity building at all levels;
- financial contributions from local governments and households, and other groups before start of programme locally;
- no contractors: reliance on local materials, local masons, cost reduction through competitive tenders.

Other elements of environmental sanitation, such as the promotion of handwashing, if possible with soap, the construction of drainage at public taps, the chlorination of traditional wells and the improvement of school sanitation were gradually added to the programme.

Contact:

Dr. K. Balachandra Kurup
Palaazhy, T.C. 5/1708-3
Ambalamukku, Kandiar P.O.
Trivandrum, 605003 Kerala - India
Tel / Fax: 91-471-437018

Rural sanitation programme through community management and partnership with civil society - by S.M.A. Rashid

Lessons learnt from a 15-year experience can be summarized as follows :

- There has been marked increased demand for water-seal latrines in the social mobilization intervention areas.
- It was easier to motivate and educate people in the NGO intervention areas rather than in the NGO non-intervention areas.
- There has been increased demand for safe water in the non-intervention areas.
- There has been marked improvement in hygienic latrines construction, usage of tubewell water for all domestic purposes and hand washing and other hygiene practices as well as in the general health awareness of the community people.
- Construction and use of a hygienic latrine in each household are possible.
- Regular follow-up and monitoring are needed to sustain the achievements.
- A programmatic, not a project approach will provide more flexibility and opportunity for community management.
- Community management requires an important capacity-building process along with ongoing promotion and advocacy to governments.

Contact:

Mr. S.M.A. Rashid
NGO Forum for Drinking Water Supply and Sanitation
4/6 Block-E Lalmatia
Dhaka - 1207 Bangladesh
Tel: 880 2 - 81 95 97, 81 95 599
Fax: 880 2 - 81 79 24

The Rubikhola Tallakot Drinking Water Scheme by R.P. Gyawali & I.P. Adhikari

This case study covers 141 households in the Pokhara region of Nepal. Among the lessons learnt, the case draws the following:

- Sense of ownership is high due to users' involvement in every phase of the planning.
- Women empowerment is essential in social development process. We realized that sustainable development is difficult, though not impossible, by enforcement. Moreover, involvement of women in development process through provision of female community worker is more effective in organizing and facilitating the people.
- Sharing of experience and knowledge can be increased through observation and exchange visits.
- Community always demands the income generating programme which directly affects on their economic status. Reviewing this fact, we are allocating certain amount of money in each Users Committee for income generation programme from this fiscal year 1996/97.
- Arrange training in local level is more effective rather than arrange in district chapter. Motivation is an essential part.

Contact:
Mr. R.P. Gyawali and Ms. Indra Prasad Adhikari
Nepal Red Cross Society
Kathmandu, Nepal

The experience of Sarvodaya Rural Technical Services by M.P.T.P Fernando

SRTS has worked in rural villages improving the water and sanitation facilities for the last 18 years. During this period, more than 200 gravity water supply (GWS) schemes, 2000 wells and thousands of latrines were built.

From this experience, the following lessons are highlighted :

- (a) Legality of CBO ownership has to be secured.
- (b) Locations of stand posts have to be identified to prevent unwanted handling
- (c) O&M roles of organizations involved have to be defined.

- (d) O&M Fund is a must to keep the water community intact.
- (e) Schemes have to be very simple & easy to maintain.
- (f) Acceptance of the project changes by the people is the most important function of sustainability.

Contact:
Mr.M.P.T.P. Fernando
Sarvodaya Shramdena Movement
98 Moratuwa, Sri Lanka
Tel: 94 - 1 - 645255, 647159
Fax: 94 - 1 - 647084

Community based initiative for water supply and sanitation : Sapangpalay, Bulacan, Philippines by Jaime Glomar

Innovative implementation strategies were focused on the empowering of women (ecovolunteers) involved in the project thru volunteerism which finally led to community organizing. They participated in all the aspects of project implementation starting from the process of problem identification. But the most important activity is their involvement in finding solutions to identified problems in their community. Important ingredients were:

- formulating the existence of a people's organization;
- lobbying to local government officials for provisions of materials and equipment for the installation of wells and setting up a partnership;
- worked out the maximum utilization of an area where a spring is located;
- secured location clearance from National Housing Authority and cleared land classification and its status;
- linking water improvement to income generation;
- getting volunteer community contribution through traditional mutual help system;
- getting people involved from early planning to O&M;

Contact:
Mr. Jaime Glomar
Norfil Foundation
Airbase Rd, Sangi, Pajo, Lapu-Lapu City 6015,
The Philippines
Tel: 9632) 340 - 1169/1170

Seminario / taller Regional - América Latina

Síntesis de las presentaciones

El Seminario-Taller Regional de América Latina del Grupo de Trabajo: «Gestión Comunitaria y Relaciones con la Sociedad Civil» perteneciente al Consejo de Colaboración sobre Agua Potable y Saneamiento (WSSCC) tuvo lugar en Quito - Ecuador del 16 al 18 de Octubre de 1996

El evento, organizado por el Secretariado Internacional del Agua y el Centro de Investigaciones CIUDAD, contó con la participación de especialistas de diferentes nacionalidades e instituciones del sector estatal, privado y de ONG's.

El Seminario-Taller se inició con la presentación de casos sobre: «Gestión comunitaria del agua y el saneamiento en América Latina» y concluyó con un debate sobre: «Financiamiento alternativo de pequeños proyectos de agua y saneamiento: el caso de los Fondos de Inversión Comunitarios».

**Mario Vasconez, Coordinador del Seminario -
Taller**

Gestión asociada de prestación de servicios de abastecimiento de agua y saneamiento para comunidades peri- urbanas y rurales, Fernando Chaves

El estudio de caso presentado busca aportar a la formulación de un modelo replicable y adecuado a los países de la región y contempla la transformación y fortalecimiento de la gestión de los servicios públicos a través de la articulación institucional (estatal, privada y comunitaria). Este tipo de acción permite garantizar la prestación de los servicios a poblaciones carenciadas; definir un modelo organizativo de planificación participativa y gestión asociada; sistematizar estructuras de negociación comunidad - gestión privada, a la vez que propuestas tecnológico-financieras; e, incorporar al modelo de prestación diversas alternativas socio-culturales, tecnológicas, económico-financieras y ambientales.

CONTACTOS:

Fernando CHAVES
Programa de Saneamiento Básico para
Poblaciones Carenciadas
Alsina 1418
5o. Piso 1088
Buenos Aires - Argentina
Tel: (54 1) 381 8210 / Fax: (54 1) 381 3094

Gestión comunitaria del agua y el saneamiento y relaciones con la Sociedad Civil, Alberto RIVERA y Patricia RICHMOND

La presentación se refirió a la experiencia del Fondo Rotatorio de Agua Potable (FRAP) que CERES mantiene desde 1993 para enfrentar la falta de agua potable en zonas peri-urbanas de Cochabamba. La experiencia ha probado tener éxito en el fortalecimiento de las comunidades, mejorar el saneamiento ambiental y apoyar la vinculación entre la población y diversas instituciones. Parece posible llegar a un modelo sostenible para financiar el saneamiento básico y mejorar el hábitat en la ciudad en crecimiento sobre la base de nuevas modalidades de crédito a sectores populares; la confianza en la interacción con los beneficiarios y el respaldo de otras instituciones.

Este estudio de caso presenta cuatro temas principales:

- a) Áreas de conflicto internas y externas (Necesidades y usos del agua; sistemas; gestión);
- b) Opciones tecnológicas ligadas a los saberes y sistemas de las organizaciones comunitarias;
- c) Implementación y Gestión de los Sistemas de Agua (Apoyo de las ONGs) y
- d) Opciones Financieras (fondo rotatorio; sostenibilidad; Modalidades de Financiamiento (capacidad de Pago; esquemas de ahorro)

CONTACTOS:

Alberto RIVERA
CERES
Casilla 949
Cochabamba - Bolivia
Tel: 591-042-57486 / Fax: 591-042-32310
E-mail: arivera@lajta.hrc.bolnet.bo

Modelo de Organización de una empresa de servicios públicos con participación comunitaria, Carlos HERNANDEZ

El caso presentado contiene las siguientes características: gestión ambiental y social, prestación del servicio, promoción de empleo, desarrollo humano, implantación de tecnologías limpias, participación comunitaria, educación ciudadana, estímulo a la investigación, impacto ecológico y social, desarrollo sostenible, factibilidad económica. El proyecto se ubica en Chiquiquir región montañosa del centro de Colombia. Aparece como un modelo reproducible con elementos novedosos en lo social, lo económico y en cuanto a la gestión.

CONTACTOS:

Carlos HERNANDEZ
P.O. Box 1000252
Bogotá-Colombia
Tel: 571 345 5879 / Fax: 571 210 2763

Alternativas para el desarrollo de proyectos de agua potable y saneamiento en Colombia en poblaciones menores de doce mil habitantes. Inés RESTREPO y Mario Alejandro Pérez

La presentación se refirió a dos aspectos principales:

- a) nuevos esquemas de financiamiento en el Sector Agua Potable y Saneamiento en zonas rurales y pequeños municipios colombianos (panorama general de financiamiento que cubre el sector estatal, los gremios económicos, el sector financiero y las comunidades);
- b) Proyectos de aprendizaje en equipo como estrategia de desarrollo, en zonas rurales, pequeños municipios y zonas urbano-marginales (forma como se ha abordado el financiamiento de los sistemas y del proyecto en general, con la participación de los sectores involucrados, Estado, sector privado, y ONGs).

CONTACTOS:

Inés Restrepo
CINARA
Universidad del Valle
Facultad de Ingeniería
AA 25157
Cali Colombia
Tel: (57) (23) 339 2345 / Fax: (57)(23) 339 3289
e-mail: inestre@cinara.univallle.edu.co

Manejo comunitario del agua y relaciones con la sociedad civil, Gustavo RIOFRIO

Este estudio presenta dos casos de acciones de la comunidad en relación al agua y al saneamiento en procesos habitacionales de gestión espontánea:

- a) Los parques públicos de Villa María del Triunfo y
- b) Las lagunas de Oxidación del Cono Sur de Lima.

En las conclusiones se señala que es necesario repensar esquemas de gestión local (microempresas de prestación de servicios de aguas usadas; comisiones mixtas comunidad-municipalidad; y cambios en el rol normativo y de control del gobierno central). Desco ha desarrollado un proyecto de gestión ambiental (tratamiento de aguas servidas para irrigación de áreas verdes y manejo de aguas y desechos sólidos en tres distritos desérticos en áreas peri-urbanos de Lima con 870.000 habitantes).

CONTACTOS:

Gustavo RIOFRIO

DESCO

León de la Fuente 110

Lima 17 - Perú

Tel: 51 1 264 1316 / Fax: 51 1 2640128

E-mail: griofrio@desco.org.pe

El fondo rotativo como instrumento financiero alternativo para pequeños proyectos, Dominique Lesaffre (Suiza) y Patricia Camacho (Ecuador)

Esta ponencia enfocó los principales criterios para seleccionar instrumentos financieros alternativos (efectividad, proximidad, propiedad, rapidez, apropiación, apalancamiento, capacidad de endeudamiento de la comunidad). En relación a los fondos rotativos se analizó las ventajas y desventajas de las decisiones y se puso especial énfasis en las principales razones para un posible fracaso de la modalidad «fondo rotativo» como instrumento financiero alternativo para pequeños proyectos de agua y saneamiento sobre la base de la experiencia de RAFAD en ese tipo de acciones para proyectos productivos y de comercialización.

CONTACTOS:

Patricia Camacho

RAFAD - Ecuador

Casilla 17-12075

Quito Ecuador

Tel: (593) (2) 506358 / Fax: (593) (2) 551140

E-mail: hugovd@pi.pro.ec

Annexe 6

Les listes des participants

Groupes de travail **Gestion communautaire et partenariats avec la société civile**

Première réunion

Le Caire

4 - 5 mars 1996

Claude Caillère
InterRives, France

Laurent Chabert d'Hières
Solidarité Eau, France

Raymond Jost
S.I.E., Canada

Marc Lammerink
IRC, Pays-Bas

Christophe Le Jallé
Solidarité Eau, France

Dave Mather
WATERAID, U.K.

John Munuve
CUSO, Tanzanie

Lilia Ramos
Approtech Asia, Philippines

Gabriel Régallet
S.I.E., Canada

Bunker Roy
Social Work and research Centre, Inde

Dame Sall
Radi, Sénégal

Mario Vasconez
Ciudad, Équateur

Iman Youssef
MODULE Dev. Service, Égypte

Se sont excusés :

Amadou Diallo
bureau d'études Laforest, Guinée-Conakry

Ashok Jaitly, Gouvernement de l'Inde, Indes

Helmut Weidel
Mountain Unlimited, Autriche

**Première réunion du
comité de pilotage
Istanbul, Turquie
2-3 juin, 1996**

Patrick Nginya
Network for Water and Sanitation International
NETWAS, Nairobi, Kenya

Lilia Ramos
Appropriate Technologies Practitioners
APPROTECH ASIA, Manila, Philippines

Bunker Roy
Social Work and Research Centre
Tilonia, India

Vijaya Shresta
Nepal Water for Health
NEWAH, Kathmandu, Nepal

Mario Vasconez
CIUDAD, Quito, Ecuador

Raymond Jost, Coordonnateur
Secrétariat international de l'eau, Montréal, Canada

Gabriel Régallet, Coordonnateur
Secrétariat international de l'eau, Montréal, Canada

Invités

Anthony Pelligrini,
Director, Transportation Water, Urban Development
Department, World Bank, Washington

Ranjith Wirasinha,
Executive Secretary, Water Supply and Sanitation
Collaborative Council

**Premier Atelier pour
l'Amérique latine
Quito
16, 17, 18 octobre 1996**

Carlos Hernandez
Cenagua, Colombia

Ines Restrepo
Cinara, Colombia

Fernando Chaves
Programa Nacional del Agua y Saneamiento Rural,
Argentina

Gustavo Riofrio
Desco, Peru

Alex Abiko
Universidade de Sao Paulo, Brasil

Pattie Richmond
Ceres, Bolivia

Gabriel Régallet
Raymond Jost
Coordonnateur

Alberto Rivera
Ceres, Bolivia

Dominique Lesaffre
Rafad, Suisse

Patricia Camacho
Rafad, Ecuador

Ranjith Wirasinha
WSSCC

Mario Vasconez

Silvana Ruiz
Centro de Investigaciones Ciudad, Quito

**Deuxième Atelier pour l'Asie
Kathmandu, Népal
12-14 Décembre 1996**

Lilia Ramos
Approtech Asia, Philippines

Vijaya Shresta
Newah, Népal

Sugimin Pranoto
Rural Water Supply and Sanitation Project, Indonesia

Jaime Glomar
Norfil Foundation, Philippines

Wilas Techo
Population & Community Development Association,
Thailand

S.M.A. Rashid
NGO Forum for Water & Sanitation, Bangladesh

Nafisa Barot
Manju Makwana
Utthan, India

M.P.T.P. Fernando
Sarvodaya Rural Technical Services, Sri Lanka

Bunker Roy
SWRC, India

K. Balachandra Kurup
Kerala Water Authority, India

Tulsi Prasad Adhikari
Newah, Népal

Laxmi Narayan
Pravatna Sanstan, India

Ram Prasad Gyawali

Indra Prasad Adhikari
Red Cross Society, Népal

Hari Prasad Sharma
Dwss, Népal

Ranjith Wirasinha
WSSCC

Gabriel Régallet
Coordonnateur

**Troisième Atelier pour l'Afrique
Nairobi, Kenya
5, 6, 7 Mars 1997**

Jean Bosco Bazié
Eau Vive, Sénégal

Amadou Diallo
Bureau Laforet, Conakry, Rep. Guinée

Khady Diagne
Enda, Sénégal

Mahmoud Diop
Radi - Senegal

Leila Tazi
Amrash - Maroc

Iman Youssef
Module Development Services - Egypt

Judith Thompson
Pronet - Ghana

Ricky Murray
South Africa

Patrick A. Okuni
Ruwasa Project, Uganda

Stephen Omoit
Directorate of Water Development, Uganda

Gabriel Régallet
Coordonnateur

Kithuci Rucha
Kenya

Andrew Kiruja
Kenya

Njagi Maranga
Kenya

Anastasia Kithinji
Kenya

Wilfred Ndegwa
Netwas - Kenya

Beth Karanja
Netwas - Kenya

Isaack Oenga
Netwas - Kenya

Francis Asunah
Lake Basin Dev't Authority - Kenya

Pauline Ikumi
Netwas, Kenya

Patrick Nginya
Netwas - Kenya

Stephen Ngigi
Department of Eng - Kenya

Marc Lammerink
IRC - Netherlands

Germano Mundi
4k Muthambi Water Project - Kenya

James Thuku
Netwas - Kenya

**Deuxième réunion du
comité de pilotage
Vienne - 8 - 9 Avril 1997**

Bunker Roy
SWRC, India

Lilia Ramos
Approtech Asia, Philippines

Vijaya Shresta
NEWAH, Nepal

Mario Vasconez
CIUDAD, Ecuador

Patrick Nginya
NETWAS, Kenya

Raymond Jost
Coordonnateur

Gabriel Régallet
Coordonnateur

Invités

Carlos Guerrero
IEPALA

Houria Tazi Sadeq
ALMAE

Cheikh Ibrahima Diong
Consultant

Christophe Lejallé
Solidarité Eau



Annexe 7

Le Code de conduite proposé

PRÉAMBULE

Le Code de conduite est une déclaration de principe qui lie les intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement. C'est un code d'éthique conçu comme un document de référence à leur usage. Il a été élaboré dans le but d'encourager l'amélioration de l'approvisionnement en eau et son assainissement et de protéger les intérêts des communautés de base en la matière.

Le Code de conduite est le fruit d'une réflexion qui a été amorcée avec les travaux du Groupe de travail et doit être élargie à l'ensemble des partenaires du Conseil de Concertation et des autres intervenants dans le secteur de l'eau.

Le Code de conduite s'inscrit dans la redéfinition du rôle des intervenants du secteur eau et assainissement:

- ◆ le rôle de l'État demeure indispensable pour offrir un cadre légal et réglementaire favorable et encourager l'accès de tous les citoyens à l'eau potable et à son assainissement;
- ◆ le partenariat entre la collectivité locale et les autres acteurs est basé sur des rôles et responsabilités clairs et des règles du jeu équitables;
- ◆ La participation communautaire est un processus d'apprentissage graduel qui doit être conçu dans une perspective à long terme.

Les principes qui sont énoncés dans le Code s'inspirent de la Charte de Montréal sur l'eau potable et l'assainissement. En les partageant, les communautés seront en meilleure position pour assumer les projets touchant l'approvisionnement en eau et son assainissement et les coûts des services afférents.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Amener tous les intervenants à souscrire aux principes du Code et à les respecter, principes qui s'appuient sur un postulat : pour être équilibrés, les partenariats doivent avoir pour fondement la reconnaissance de l'égalité entre les hommes et les femmes.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- ◆ Contribuer aux efforts des praticiens du secteur de l'eau qui travaillent sans relâche à encourager : l'autosuffisance, le respect mutuel entre les différents intervenants et l'engagement des communautés à faire usage des ressources en eau selon certains principes.
- ◆ Encourager les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires (OC) à développer la capacité des collectivités à mettre de l'avant et à négocier leurs propres projets, de façon à mieux rendre compte des besoins des clientèles qu'elles desservent.
- ◆ Servir d'outil de référence pour améliorer le partenariat entre les collectivités, les OC et les autres intervenants en proposant des modes de coopération susceptibles de remplacer le plus rapidement possible les modèles actuels où l'argent domine.
- ◆ Susciter chez les intervenants un engagement réel à privilégier une approche locale pour faire face aux défis du secteur de l'eau, et à concentrer leur attention sur les besoins.
- ◆ Encourager le dialogue entre intervenants pour prévenir les conflits potentiels relatifs aux projets touchant l'approvisionnement en eau et son assainissement.

LES PRINCIPES

- 1.- Les communautés partenaires seront consultées avant toute intervention dans le secteur de l'eau et de son assainissement.
- 2.- À chaque intervention, les partenaires privilégieront le processus de mise en œuvre du projet plutôt que ses aspects techniques.
- 3.- On accordera autant d'importance à la question de l'assainissement de l'eau qu'à celle de l'approvisionnement en eau potable. Aucune intervention ne pourra se faire sans qu'on ne l'aborde.
- 4.- Les femmes participeront de façon égale à toutes les étapes des interventions, ce qui représente une garantie de gestion efficace.
- 5.- Les organisations communautaires bénéficieront d'un statut légal à l'intérieur d'un environnement juridique porteur leur permettant d'opérer en sécurité, de détenir les actifs ou de contrôler les sources d'eau.
- 6.- Tous les intervenants, en particulier les communautés partenaires, auront accès et droit à toutes les informations concernant l'intervention, ce qui assurera l'égalité et la transparence dans les rapports entre partenaires.
- 7.- On encouragera fortement le leadership indigène là où il est présent. On le soutiendra à toutes les étapes des interventions.
- 8.- Les partenaires feront appel aux savoirs, aux compétences et aux pratiques socio-culturelles populaires existant dans la communauté, cela afin que les interventions soient les plus efficaces.
- 9.- Les intervenants prendront sérieusement en considération l'opinion des communautés partenaires quant au niveau de service à offrir et quant aux technologies à privilégier.
- 10.- Les tarifs des services seront fixés selon l'équité et la non discrimination entre les usages, cela pour assurer la durabilité des interventions.
- 11.- Les équipements deviendront la propriété de la communauté partenaire qui veillera à leur entretien.
- 12.- Les intervenants veilleront à ce que soient comblés en priorité, les besoins des communautés rurales avant d'exploiter les ressources en eau pour des fins agro-alimentaires, industrielles ou urbaines.
- 13.- Les partenaires feront une promotion dynamique de la protection et de la conservation des ressources naturelles et cela, à l'occasion de chaque intervention.

Nous, les intervenants, acceptons d'être liés par ce Code et d'honorer les principes éthiques ci-dessus mentionnés.

Code de Conduite : Glossaire

Intervenants

Tous les intervenants qui offrent assistance et soutien aux communautés en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement de l'eau : le palier local, régional et national des gouvernements et leurs agences techniques, les agences d'aide extérieure (bi et multilatérales, ONG...), les ONG nationales, les organisations communautaires et le secteur privé.

Communautés partenaires

Elles incluent les communautés rurales et urbaines.

Praticiens

Les professionnels, techniciens, volontaires et dirigeants locaux, animateurs engagés dans la mise en œuvre d'interventions sur le terrain.

OC

Les organisations communautaires sont distinctes des communautés locales en raison de leurs efforts pour regrouper et défendre les résidents, les ménages et / ou les producteurs et promouvoir leurs intérêts communs.

Intervention eau et assainissement

Tous les projets, programmes et systèmes concernant l'eau qui touchent la communauté.

Processus

Fait référence à des méthodes et moyens par lesquels les individus, les communautés et leurs organisations participent aux différentes étapes de la prise de décision dans le cadre d'une intervention eau et assainissement.

Étapes

Les différentes étapes des interventions eau et assainissement sont la planification, l'étude de faisabilité, la conception, la construction, l'opération, la maintenance, le suivi et l'évaluation.

Exploitation

Elle inclut le harnachement, le transport, la transformation et l'usage thermique des ressources en eau pour les usages agricoles, industriels et énergétiques.

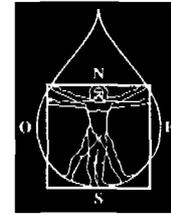
Communauté / Collectivité locale

Groupement de citoyens partageant un même espace, formant des structures de production, pouvoir, richesses, influence et des systèmes de signification symbolique et qui sont liés par un délicat tissu de relations sociales.

Systèmes populaires

Ils incluent (1) les institutions communautaires comprenant les gens qui utilisent l'eau et les autres ressources, (2) les corps de savoirs locaux générés et transformés à travers un processus systématique de classification, d'observation empirique et d'expérimentation de l'eau et de l'environnement local et (3) les systèmes de gestion autonome qui gouvernent les usages de la ressource. Ces systèmes populaires sont la propriété non seulement des peuples indigènes mais d'un groupe plus large de personnes dans le monde qui maintiennent des modes de vie dépendant du savoir local de l'eau et de l'environnement.

Groupe de travail



Coordonnateur

LE SECRÉTARIAT
INTERNATIONAL DE L'EAU

CODE DE CONDUITE *PROPOSÉ*

LIBRARY IRC
PO Box 93190, 2509 AD THE HAGUE
Tel.: +31 70 30 689 80
Fax: +31 70 35 899 64

BARCODE: 14379
LO: 71 WSSCC 97

insert;

PROPOSED **CODE OF CONDUCT**

CÓDIGO DE CONDUCTA *PROPUESTO*

PRÉAMBULE

Le Code de conduite est une déclaration de principe qui lie les intervenants du secteur de l'eau et de l'assainissement. C'est un code d'éthique conçu comme un document de référence à leur usage. Il a été élaboré dans le but d'encourager l'amélioration de l'approvisionnement en eau et son assainissement et de protéger les intérêts des communautés de base en la matière.

Le Code de conduite est le fruit d'une réflexion qui a été amorcée avec les travaux du Groupe de travail et doit être élargie à l'ensemble des partenaires du Conseil de Concertation et des autres intervenants dans le secteur de l'eau.

Le Code de conduite s'inscrit dans la redéfinition du rôle des intervenants du secteur eau et assainissement :

- le rôle de l'état demeure indispensable pour offrir un cadre légal et réglementaire favorable et encourager l'accès de tous les citoyens à l'eau potable et à son assainissement;
- le partenariat entre la collectivité locale et les autres acteurs est basé sur des rôles et responsabilités clairs et des règles du jeu équitables;
- La participation communautaire est un processus d'apprentissage graduel qui doit être conçu dans une perspective à long terme.

Les principes qui sont énoncés dans le Code s'inspirent de la Charte de Montréal sur l'eau potable et l'assainissement. En les partageant, les communautés seront en meilleure position pour assumer les projets touchant l'approvisionnement en eau et son assainissement et les coûts des services afférents.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Amener tous les intervenants à souscrire aux principes du Code et à les respecter, principes qui s'appuient sur un postulat : pour être équilibrés, les partenariats doivent avoir pour fondement la reconnaissance de l'égalité entre les hommes et les femmes.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Contribuer aux efforts des praticiens du secteur de l'eau qui travaillent sans relâche à encourager : l'autosuffisance, le respect mutuel entre les différents intervenants et l'engagement des communautés à faire usage des ressources en eau selon certains principes.
- Encourager les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires (OC) à développer la capacité des collectivités à mettre de l'avant et à négocier leurs propres projets, de façon à mieux rendre compte des besoins des clientèles qu'elles desservent.
- Servir d'outil de référence pour améliorer le partenariat entre les collectivités, les OC et les autres intervenants en proposant des modes de coopération susceptibles de remplacer le plus rapidement possible les modèles actuels où l'argent domine.
- Susciter chez les intervenants un engagement réel à privilégier une approche locale pour faire face aux défis du secteur de l'eau, et à concentrer leur attention sur les besoins.
- Encourager le dialogue entre intervenants pour prévenir les conflits potentiels relatifs aux projets touchant l'approvisionnement en eau et son assainissement.

PREAMBULE

This code of conduct is a statement of principles and ethics designed as a reference document for all stakeholders in the Water and Sanitation (WATSAN) sector to encourage qualitative improvements and safeguard the interest of partner communities.

The Code is aimed to agencies participating in community projects and to communities participating in agency schemes.

It is the result of meetings held by the Collaborative Council's Working Group on community management and partnerships with civil society in Africa, Asia and Latin America . Consultation should now be extended to all partners of the Collaborative Council and other interveners of the sector.

The Code is part of the redefinition of interveners'role in the sector:

- the role of the state remains indispensable to provide an enabling legal and regulatory environment and foster access to safe water and sanitation to all citizens;
- the partnership between the community and the other actors is based on clear roles and responsibilities of each partner and fair rules of the game;
- community involvement is a gradual learning process which must be envisaged with a long-term perspective.

Principles stated in the Code are in line with the Montreal Charter on Drinking Water and Sanitation. If these principles are met, communities will be in a better position to manage WATSAN schemes and pay for services.

GENERAL OBJECTIVE

To get all stakeholders to agree upon and honour the following principles based on equal and gender balanced partnership.

SPECIFIC OBJECTIVES

- To contribute to ongoing efforts by practitioners of the WATSAN sector towards greater self-reliance, self-respect and commitment to the use of water resources.
- To encourage CBOs/NGOs to develop a collective capacity for advocacy, so as to articulate the felt needs of the constituencies they serve.
- To serve as a guide for improving the partnership between communities, CBOs and other stakeholders by setting out modalities aimed at minimising the present patterns of money-dominated relationships as quickly as possible.
- To foster a genuine commitment on the part of all stakeholders to recognise the importance of a locally-driven approach to the challenges faced in the WATSAN sector, and to focus their attention on the needs of partner communities.
- Encourage dialogue among stakeholders on potential WATSAN related-conflicts.

PREÁMBULO

El Código de conducta es una declaración de principio que vincula a las partes interesadas del sector del agua y del saneamiento. Es un código ético concebido como un documento de referencia para el uso de las partes. Dicho código es elaborado con el objetivo de favorecer el mejoramiento del abastecimiento de agua y de su saneamiento y de proteger los intereses de las comunidades en lo que a esto respeta.

El Código de conducta es el fruto de una reflexión que ha sido entablada junto con los trabajos del Grupo de trabajo y debe extenderse al conjunto de los copartícipes del Consejo de Concertación y de las otras partes interesadas del sector del agua.

El Código de conducta se inscribe en una nueva definición de las funciones de las partes interesadas del sector del agua y del saneamiento:

- la función del estado sigue siendo indispensable para ofrecer un marco general y reglamentario favorable y hacer propicio el acceso de todos los ciudadanos al agua potable y a su saneamiento;
- la coparticipación de la colectividad local y de los otros actores se basa en funciones y en responsabilidades claras y en reglas de juego justas;
- la participación comunitaria es un proceso de aprendizaje gradual que debe ser concebido en una perspectiva de largo plazo.

Los principios enunciados en el Código se inspiran de la Carta de Montréal sobre el agua potable y el saneamiento. Compartiéndolos, las comunidades estarán en mejor posición para asumir los proyectos en relación con el abastecimiento de agua y su saneamiento así como con los costos de los servicios correspondientes.

OBJECTIVO GENERAL

Llevar a todas las partes interesadas a suscribir a los principios del Código y a respetarlos. Dichos principios se fundan en un postulado: para garantizar un cierto equilibrio entre las partes, las coparticipaciones deben tener por fundamento el reconocimiento de la igualdad entre los hombres y las mujeres.

OBJECTIVOS ESPECIFICOS

- Contribuir a los esfuerzos de las personas de terreno del sector del agua que trabajan sin descanso para fomentar la autosuficiencia, el respeto mutuo entre las diferentes partes interesadas y el compromiso de las comunidades, para hacer uso de los recursos de agua según ciertos principios.
- Ayudar a los organismos no gubernamentales (ONG) y a las organizaciones comunitarias (OC), a desarrollar la capacidad de las colectividades a llevar adelante y a negociar sus propios proyectos, de manera tal que sea mejorada la satisfacción de las necesidades de sus clientelas.
- Servir de útil de referencia para mejorar la coparticipación entre las comunidades, las OC y las otras partes interesadas, proponiendo modos de cooperación capaces de reemplazar lo más rápidamente posible los modelos actuales en los que domina el dinero.
- Crear entre las partes interesadas un compromiso real para dar la prioridad a un enfoque local con el fin de hacer frente a los desafíos del sector del agua, así como para concentrar su atención sobre las necesidades.
- Estimular el diálogo entre las partes interesadas para prevenir los conflictos potenciales relativos a los proyectos en relación con el abastecimiento de agua y su saneamiento.

LES PRINCIPES

THE PRINCIPLES

LOS PRINCIPIOS

1	Les communautés partenaires seront consultées avant toute intervention dans le secteur de l'eau et de son assainissement.	Partner communities will be consulted before any WATSAN schemes are formulated.	Las comunidades copartícipes serán consultadas antes de toda intervención en el sector del agua y de su saneamiento.
2	À chaque intervention, les partenaires privilégieront le processus de mise en œuvre du projet plutôt que ses aspects techniques.	When undertaking WATSAN schemes, the stakeholders will put an emphasis on a process rather than on a project oriented approach.	En cada intervención, los copartícipes darán prioridad al proceso de puesta en marcha del proyecto antes que a sus aspectos técnicos.
3	On accordera autant d'importance à la question de l'assainissement de l'eau qu'à celle de l'approvisionnement en eau potable. Aucune intervention ne pourra se faire sans qu'on ne l'aborde.	Sanitation will receive equal importance and made integral part of WATSAN schemes.	Se le dará tanta importancia a la cuestión del saneamiento del agua como a la del abastecimiento de agua potable. Ninguna intervención podrá tener lugar sin haber sido tratada previamente.
4	Les femmes participeront de façon égale à toutes les étapes des interventions, ce qui représente une garantie de gestion efficace.	Women must be involved in all stages of WATSAN schemes to ensure effective management.	Las mujeres participarán de manera igualitaria en todas las etapas de las intervenciones, lo que representa una garantía de gestión eficaz.
5	Les organisations communautaires bénéficieront d'un statut légal à l'intérieur d'un environnement juridique porteur leur permettant d'opérer en sécurité, de détenir les actifs ou contrôler les sources d'eau.	Community organizations will get a legal status within an enabling environment allowing them to operate in security, own the assets or control the source.	Las organizaciones comunitarias gozarán de un estatuto legal dentro de un ambiente jurídico óptimo que les permitirá operar con toda seguridad, poseer los activos o controlar las fuentes de agua.
6	Tous les intervenants, en particulier les communautés partenaires, auront accès et droit à toutes les informations concernant l'intervention, ce qui assurera l'égalité et la transparence dans les rapports entre partenaires.	All stakeholders particularly partner communities will have access and right to all information concerning the scheme to achieve an equal and transparent relationship in WATSAN scheme.	Todas las partes interesadas, en particular las comunidades copartícipes, tendrán acceso y derecho a todas las informaciones en relación con la intervención, lo que garantizará la igualdad y la transparencia de las relaciones entre los copartícipes.
7	On encouragera fortement le leadership indigène là où il est présent. On le soutiendra à toutes les étapes des interventions.	Indigenous leadership wherever available will be strongly encouraged and supported in all stages of WATSAN schemes.	Se fomentará vigorosamente el liderazgo indígena donde se encuentre presente y se lo sostendrá en todas las etapas de las intervenciones.
8	Les partenaires feront appel aux savoirs, aux compétences et aux pratiques socio-culturelles populaires existant dans la communauté, cela afin que les interventions soient les plus efficaces.	The stakeholders will incorporate traditional/local knowledge, skills and socio-cultural practices available within the community to maximize the effectiveness of WATSAN schemes.	Los copartícipes apelarán a su saber, a las competencias y a las prácticas socio culturales populares existentes en la comunidad, con el fin de aumentar la eficacia de las intervenciones.
9	Les intervenants prendront sérieusement en considération l'opinion des communautés partenaires quant au niveau de service à offrir et quant aux technologies à privilégier.	The stakeholders will strongly take into consideration the views of partner communities in choosing the most appropriate WATSAN technology and level of services.	Las partes interesadas tomarán seriamente en cuenta la opinión de las comunidades copartícipes, en cuanto al nivel de servicio que se brindará y a las tecnologías que se preferirán.
10	Les tarifs des services seront fixés selon l'équité et la non discrimination entre les usages, cela pour assurer la durabilité des interventions.	Water pricing and tariffs based on equitable and non discriminatory water consumption patterns between users will ensure sustainability of community WATSAN schemes.	Las tarifas de los servicios serán fijadas según la equidad y la no-discriminación entre los usos, con el objetivo de garantizar la durabilidad de las intervenciones.
11	Les équipements deviendront la propriété de la communauté partenaire qui veillera à leur entretien.	The assets created will be owned and maintained by the partner community.	Los equipos serán propiedad de la comunidad copartícipe que velará por su mantenimiento.
12	Les intervenants veilleront à ce que soient comblés en priorité, les besoins des communautés rurales avant d'exploiter les ressources en eau pour des fins agro-alimentaires, industrielles ou urbaines.	The stakeholders will respect the WATSAN needs of the rural communities first before exploiting water resources for urban, agribusiness and industrial purposes.	Las partes interesadas procurarán que sean satisfechas, de manera prioritaria, las necesidades de las comunidades rurales, antes de explotar los recursos de agua con fines agro alimentarios, industriales o urbanos.
13	Les partenaires feront une promotion dynamique de la protection et de la conservation des ressources naturelles et cela, à l'occasion de chaque intervention.	The stakeholders will actively promote the protection and conservation of natural resources when undertaking WATSAN schemes.	Los copartícipes efectuarán una promoción dinámica de la protección y de la conservación de los recursos naturales cada vez que una intervención tenga lugar.
	Nous les intervenants acceptons d'être liés par ce Code et d'honorer les principes éthiques ci-dessus mentionnés.	We the stakeholders agree to abide and honour the above mentioned principles & ethics.	Nosotros, las partes participantes, aceptamos quedar vinculados a este Código y honrar los principios éticos antes mencionados.